



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 25-July-2017, 08:00  
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
RÉQUISITOIRES ET PLAIDOIRIES FINALES  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

14 juin 2017  
Journée d'audience n° 501

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
Claudia FENZ  
Jean-Marc LAVERGNE  
YA Sokhan  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Martin KAROPKIN (suppléant)

Les accusés :

NUON Chea  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE  
SON Arun  
Anta GUISSÉ  
KONG Sam Onn

Pour la Chambre de première instance :  
SE Kolvuthy

Pour les parties civiles :

CHET Vanly  
Marie GUIRAUD  
HONG Kimsuon  
LOR Chunthy  
PICH Ang  
SIN Soworn  
TY Srinna  
VEN Pov

Pour le Bureau des co-procureurs :

Joseph Andrew BOYLE  
CHEA Leang  
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL  
Nicholas KOUMJIAN  
Dale LYSAK  
SENG Bunkheang  
William SMITH  
SONG Chorvoïn  
SREA Rattanak

Pour la Section de l'administration judiciaire :  
UCH Arun

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme CHEA Leang	Khmer
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
M. SENG Bunkheang	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir

5 L'audience est ouverte.

6 Aujourd'hui, la Chambre continue d'entendre les réquisitions et  
7 plaidoiries finales dans le deuxième procès du dossier 002.

8 C'est l'Accusation qui va intervenir aujourd'hui.

9 Madame Se Kolvuthy, veuillez faire rapport sur la présence des  
10 parties et autres personnes à l'audience d'aujourd'hui.

11 [09.01.33]

12 LA GREFFIÈRE:

13 Monsieur le Président, aujourd'hui, pour ces réquisitions et  
14 plaidoiries finales, toutes les parties au dossier sont  
15 présentes.

16 Monsieur Nuon Chea est dans la cellule temporaire en bas. Il a  
17 renoncé à son droit d'être présent dans le prétoire.

18 Le document pertinent a été remis au greffe.

19 Merci.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 [09.02.10]

23 La Chambre doit se prononcer sur la demande de Nuon Chea.

24 La Chambre a reçu de Nuon Chea un document par lequel il

25 renonçait à son droit d'être présent dans le prétoire, daté du 14

2

1 juin 2017.

2 Il est dit qu'en raison de son état de santé, maux de dos et de  
3 tête, il ne peut rester longtemps assis ni se concentrer durant  
4 de longues périodes. Pour participer de façon effective aux  
5 audiences, il renonce donc à son droit d'être dans le prétoire en  
6 ce jour, le 14 juin 2017.

7 Il indique que son avocat lui a fait savoir que sa renonciation  
8 ne pourrait en aucun cas être interprétée comme un renoncement à  
9 son droit d'être jugé de façon équitable ou de contester tout  
10 élément de preuve produit au débat à quelque moment que ce soit.

11 [09.03.01]

12 La Chambre est saisie du rapport du médecin traitant des CETC,  
13 daté du 14 juin 2017.

14 Il est indiqué que Nuon Chea souffre de douleurs lombaires aiguës  
15 et qu'il est pris d'étourdissements lorsqu'il reste longtemps en  
16 position assise.

17 Le médecin recommande à la Chambre de faire droit à la demande de  
18 l'accusé.

19 Pour ces motifs, en application de la règle 81.5 du Règlement  
20 intérieur, la Chambre fait droit à la demande de Nuon Chea.

21 Il pourra donc suivre l'audience d'aujourd'hui à distance, depuis  
22 la cellule temporaire en bas.

23 La Chambre en joint à la régie de raccorder la cellule temporaire  
24 au prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre les audiences.

25 La parole est à présent donnée à l'Accusation.

1 [09.04.01]  
2 Mme CHEA LEANG:  
3 Merci, Monsieur le Président.  
4 Bonjour madame, messieurs les juges.  
5 Je salue également les parties et toutes les personnes ici  
6 présentes.  
7 Lors de ces audiences, nous allons achever le deuxième procès de  
8 Nuon Chea et de Khieu Samphan.  
9 Ces accusés ont déjà été déclaré coupables de crimes contre  
10 l'humanité commis au début du régime, lorsque des millions de  
11 personnes ont été transférées sous la contrainte depuis les  
12 villes du Cambodge vers la campagne.  
13 La quête de justice pour les victimes des Khmers rouges ne peut  
14 toutefois s'arrêter là.  
15 Et ainsi, en ce deuxième procès nous demandons justice pour les  
16 crimes de grandes envergures dont ont été victimes les  
17 Cambodgiens, tout au long de la période du Kampuchéa  
18 démocratique.  
19 Crimes qui n'étaient pas visés par le premier procès et,  
20 notamment, certains des crimes les plus graves pour lesquels les  
21 deux accusés ont été <mis en examen>.  
22 À savoir la réduction en esclavage de Cambodgiens dans les  
23 coopératives et les sites de travail, où <ils ont souffert> de la  
24 famine, du surmenage, de la maladie, et ont également <été  
25 victimes> d'autres actes inhumains.

4

1 [09.05.55]

2 Ensuite, la persécution et le génocide des Cham et des  
3 Vietnamiens, le mariage forcé, le viol de femmes cambodgiennes,  
4 l'emprisonnement, la torture, le meurtre de centaines de milliers  
5 de Khmers dans les bureaux de rééducation ou de sécurité du  
6 Kampuchéa démocratique.

7 Certains pourraient demander en quoi réside la nécessité d'un  
8 deuxième procès, dès lors que les accusés ont déjà été reconnus  
9 coupables et condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité.

10 La réponse est simple, il faut rendre justice aux victimes des  
11 actes commis dans les bureaux de sécurité des Khmers rouges.

12 Rendre justice aux victimes des mariages forcés, aux victimes des  
13 villages cham et vietnamiens dont les habitants ont été  
14 exterminés, aux victimes privées de leurs libertés fondamentales  
15 et de leur dignité humaine - victimes qui ont été réduites en  
16 esclavage dans les coopératives du PCK et dans les camps de  
17 travail forcé.

18 [09.07.20]

19 Demander justice au nom des millions de victimes des atrocités  
20 commises par les Khmers rouges n'a jamais été une tâche aisée ni  
21 rapide. Et cela est bien normal.

22 Une instruction dans le dossier 002 s'est déroulée de 2007 à  
23 2010.

24 Au cours de cette instruction, le Bureau des co-juges  
25 d'instruction a procédé à plus de 1000 auditions de témoins.

5

1 Il a reçu plus de 8000 demandes de constitution de parties  
2 civiles et plaintes déposées par les victimes.

3 Le premier procès des accusés a débuté fin 2011, soit un peu plus  
4 d'un an après la publication de l'ordonnance de clôture rendue  
5 par le bureau des co-juges d'instruction.

6 Le premier procès a pris fin avec les réquisitoires et  
7 plaidoiries finales au mois d'octobre 2013.

8 Dans ce présent procès - le deuxième -, les allocutions  
9 liminaires ont eu lieu en octobre 2014.

10 Les audiences consacrées à l'audition des témoins ont commencé en  
11 janvier 2015, pour prendre fin début janvier 2017.

12 [09.08.45]

13 Au total, au cours des deux procès, cette Chambre a entendu la  
14 déposition de 278 témoins, parties civiles et experts - soit 92  
15 durant le premier procès et 186 durant le présent procès.

16 Vous avez déclaré recevables en tant qu'éléments de preuve plus  
17 de 16000 documents, y compris des documents datant de l'époque du  
18 Kampuchéa démocratique, comme des télégrammes et des rapports qui  
19 ont été envoyés aux dirigeants du PCK depuis les zones et autres  
20 organes du Kampuchéa démocratique.

21 Des comptes-rendus de réunions, des numéros d'"Étendard  
22 révolutionnaire" et du magazine de la Ligue de la jeunesse, ainsi  
23 que des documents provenant de la prison S-21 et du district de  
24 Tram Kak.

25 [09.09.54]

6

1 Des transcriptions d'interviews, de discours, de déclarations de  
2 Nuon Chea, Khieu Samphan et d'autres dirigeants du PCK.  
3 Des transcriptions d'auditions de témoins effectuées par le  
4 Bureau des co-juges d'instruction, par le CD-CAM et d'autres  
5 organismes, ainsi que des publications d'experts qui ont effectué  
6 des recherches sur le régime khmer rouge.  
7 Contrairement à ce qu'a avancé la Défense, ce dossier repose sur  
8 les preuves existantes, à savoir les documents de la période du  
9 Kampuchéa démocratique qui nous sont parvenus à ce jour, ainsi  
10 que la déposition de victimes et d'anciens cadres du PCK.  
11 Tout cela pris ensemble démontre la vérité des événements qui se  
12 sont déroulés sous le régime des Khmers rouges.  
13 Ce sont ces preuves, et non pas tel ou tel récit ou version, qui  
14 prouvent qu'ont été commis les crimes dont sont responsables les  
15 accusés.  
16 Ce sont ces preuves qui seront au centre de nos observations au  
17 cours des deux journées à venir. Et ce sont ces preuves - ces  
18 preuves qui ont été recueillies au cours des cinq dernières  
19 années par la Chambre - qui seront l'assise sur laquelle vous  
20 vous prononcerez dans ce dossier.  
21 [09.11.32]  
22 Des preuves, pas des récits. De la vérité, pas de la propagande.  
23 Des faits et non pas des théories du complot.  
24 Aujourd'hui, je commencerai par aborder la responsabilité des  
25 accusés pour les crimes commis sur des sites de travail et dans



7

1 des coopératives, y compris la réduction en esclavage, les actes  
2 inhumains et la persécution religieuse visant les bouddhistes.  
3 <Mes confrères aborderont> aussi les crimes de mariages forcés et  
4 de viols.  
5 Mes confrères internationaux, ensuite, interviendront sur la  
6 responsabilité des accusés pour les crimes commis dans les  
7 centres de sécurité et pour le crime de génocide.  
8 [09.12.22]  
9 Ils interviendront également concernant d'autres aspects  
10 essentiels, y compris la question de l'entreprise criminelle  
11 commune <et> la réduction en esclavage sur les sites de travail  
12 <et dans> les coopératives.  
13 S'il existe un crime qui a touché presque tous les Cambodgiens  
14 qui ont vécu sous les Khmers rouges, c'est celui de réduction en  
15 esclavage dans les coopératives et sur les sites de travail.  
16 À ces endroits, les gens ont été brutalement forcés à travailler.  
17 Ils ont été soumis à des conditions de vie inhumaines. Ils ont  
18 été privés de toutes leurs libertés humaines fondamentales.  
19 On n'insistera jamais assez sur l'impact qu'ont eu ces crimes sur  
20 les Cambodgiens.  
21 Pour tous les Cambodgiens qui ne vivaient pas dans des zones déjà  
22 contrôlées par les Khmers rouges, la vie telle qu'ils la  
23 connaissaient a pris fin le 17 avril 1975.  
24 Travail, métier, foyer, religion, vie de famille, amitiés -  
25 presque tous les aspects déterminants de la vie quotidienne des

8

1 Cambodgiens ont été abolis par le PCK.

2 Dans le cadre de ce qui a été la transformation la plus radicale  
3 et la plus extrême qu'ait pu connaître une société quelconque  
4 dans l'histoire récente.

5 [09.14.13]

6 Quels qu'aient été leurs métiers avant le 17 avril - enseignant,  
7 médecin, moine, chef d'entreprise, ouvrier -, <> les gens ont été  
8 forcés à abandonner leur vie, à quitter leur foyer, à gagner une  
9 coopérative ou un site de travail <khmer rouge> - et à devenir  
10 soit un paysan cultivant le riz, soit un ouvrier affecté à la  
11 construction des barrages, des canaux ou d'autres infrastructures  
12 similaires.

13 Dans le présent dossier, les accusés ont été renvoyés en jugement  
14 pour des crimes allégués commis dans quatre sites de ce type.

15 À savoir les chantiers des barrages de Trapeang Thma et du  
16 1er-Janvier, le chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang, les  
17 coopératives du district de Tram Kak.

18 [09.15.15]

19 J'aborderai tour à tour chacun de ces sites, mais, en premier  
20 lieu, j'aborderai la nature des crimes retenus contre les  
21 accusés, ainsi que les raisons pour lesquelles Nuon Chea et Khieu  
22 Samphan sont pénalement responsables du crime de réduction en  
23 esclavage et d'actes inhumains, au regard des faits allégués  
24 afférant à ces camps de travail et coopératives.

25 Tout d'abord, crimes de réduction en esclavage et autres actes

9

1 inhumains.

2 En quoi consiste le crime de réduction en esclavage?

3 Il consiste à exercer sur un individu un pouvoir semblable à la  
4 propriété.

5 Par exemple, l'exploitation par le travail forcé à des fins de  
6 gains économiques.

7 En contrôlant ses mouvements, son environnement, en privant cette  
8 personne de sa liberté et en l'empêchant d'échapper à son  
9 contrôle.

10 On parle de travail forcé lorsqu'il est avéré que les victimes  
11 n'avaient pas le choix d'accomplir un travail ou non.

12 Le crime d'autres actes inhumains inclut différentes actions ou  
13 omissions provoquant des souffrances mentales ou physiques  
14 graves, ou des blessures mentales ou physiques graves chez les  
15 victimes - comme le fait de placer en détention des gens dans des  
16 endroits manquant d'eau, d'alimentation, de soins médicaux et de  
17 bonnes conditions sanitaires.

18 [09.17.15]

19 Je passe à la responsabilité pénale des accusés.

20 Pourquoi les deux accusés sont-ils responsables de la réduction  
21 en esclavage des Cambodgiens dans les coopératives et les camps  
22 de travail - et responsables des actes inhumains commis aux  
23 endroits retenus dans la décision de renvoi?

24 Premièrement, comme nous l'exposons de façon circonstanciée dans  
25 nos conclusions finales, Nuon Chea et Khieu Samphan ont fait

10

1 partie du petit groupe de dirigeants suprêmes du PCK qui ont  
2 décidé que tous les Cambodgiens devaient être contraints à  
3 abandonner leur ancienne existence, à quitter leur village ou  
4 leur ville natale, à devenir des paysans ou des ouvriers dans les  
5 coopératives et dans les camps de travail du Kampuchéa  
6 démocratique.

7 [09.18.10]

8 Ces décisions ont été prises lors des congrès du Parti et lors  
9 des réunions du Comité central.

10 Les deux accusés y ont participé - y compris <aux réunions  
11 déterminantes qui se sont déroulées> à Phnom Penh, au mois  
12 d'avril et de mai 1975, après que le PCK se fut emparé du  
13 pouvoir.

14 Tant Khieu Samphan que Nuon Chea ont reconnu que la population  
15 avait été forcée ou contrainte à vivre et travailler dans les  
16 coopératives et que les gens n'étaient pas libres.

17 Je voudrais diffuser à présent le premier extrait.

18 Affichez la première image.

19 (Présentation d'un document à l'écran)

20 Le 31 juin 2012, dans ce prétoire, en réponse à une question, à  
21 savoir les gens avaient-ils le choix de quitter la coopérative  
22 pour s'installer ailleurs, Nuon Chea a répondu comme suit - et je  
23 vais citer:

24 "S'ils vivaient à la coopérative, ils ne pouvaient aller nulle  
25 part ailleurs. <Ils devaient travailler dans la coopérative.>"

11

1 Khieu Samphan, quant à lui, a reconnu dans ses deux livres que la  
2 contrainte a été utilisée pour forcer les Cambodgiens à intégrer  
3 des coopératives.

4 Et il a dit la même chose dans l'interview suivante qui a été  
5 enregistrée.

6 Veuillez, s'il vous plaît, diffuser le premier extrait.

7 (Présentation d'un document audio)

8 [09.19.55]

9 "Il a fallu recourir à la coercition pour un certain temps. Il a  
10 fallu contraindre les gens à intégrer des coopératives, car  
11 personne n'aurait volontairement participé au travail des  
12 coopératives. Même les paysans pauvres <n'acceptaient> pas ces  
13 coopératives de haut niveau, car, là-bas, ils <ne pouvaient pas  
14 conserver leur propre> récolte. Ils <recevaient> du riz de la  
15 part de tiers. Donc, dans un premier temps, la coercition était  
16 nécessaire. Et cette coercition a eu des répercussions sur  
17 certains paysans innocents. Toutefois, c'est ainsi qu'il fallait  
18 faire. C'était inévitable."

19 (Fin de la présentation)

20 [9.20.59]

21 L'un des éléments essentiels du crime de réduction <en>  
22 esclavage, <c'est de détenir les victimes sous contrôle  
23 constant.>

24 Or, les preuves produites devant la Chambre démontrent que si les  
25 dirigeants du PCK ont mis en place des coopératives, c'était en

12

1 grande mesure pour contrôler la population.

2 Le numéro d'"Étendard révolutionnaire" de décembre 1975 évoque  
3 l'organisation des coopératives, ainsi que la suppression des  
4 marchés et de la propriété privée.

5 Dans ce numéro, il est indiqué qu'une telle mesure a été un  
6 tournant pour la révolution, dès lors que... - et je cite:

7 "Il fallait que les gens dépendent de la révolution et que la  
8 révolution puisse les contrôler."

9 Fin de citation.

10 Veuillez montrer l'image suivante.

11 (Présentation d'un document à l'écran)

12 Khieu Samphan reconnaît dans ses livres que les coopératives  
13 étaient essentielles pour les Khmers rouges, dès lors qu'elles  
14 leur permettaient de contrôler le riz, contrôler l'économie,  
15 contrôler la population.

16 [09.22.22]

17 Veuillez afficher <la diapositive> 7.

18 (Présentation d'un document à l'écran)

19 Dans un discours prononcé par Nuon Chea en janvier 1977, discours  
20 portant sur le projet du Parti consistant à élargir et renforcer  
21 les coopératives, "et à en faire des murs de fer dans tout le  
22 pays" - entre guillemets -, l'accusé a souligné - je cite:

23 "La ligne stratégique importante consistant à contrôler le  
24 peuple."

25 Fin de citation.

1 Au cours des deux procès, la Chambre a entendu la déposition d'un  
2 certain nombre de témoins experts.

3 Leurs dépositions viennent étayer la conclusion selon laquelle  
4 les politiques du PCK étaient constitutives de réduction en  
5 esclavage.

6 [09.23.20]

7 Philip Short, le 6 mai 2013, a déclaré comme suit - je cite:

8 "C'était un état esclavagiste dans lequel les gens n'avaient pas  
9 d'argent. Ils n'exerçaient pas de choix sur leurs vies  
10 personnelles. Ils n'exerçaient de choix sur rien."

11 Dans son livre, "Pol Pot Anatomie d'un cauchemar", Short a écrit  
12 comme suit:

13 "Comme de véritables esclaves, les habitants du Cambodge de Pol  
14 ont été privés de tout contrôle sur leur propre destinée, <ne  
15 pouvant> décider que manger, quand dormir, où vivre, ou voire,  
16 même, qui épouser."

17 Fin de citation.

18 Et Henri Locard a fait la déposition suivante dans le prétoire,  
19 le 29 juillet 2016.

20 Je vais citer:

21 "Il y a eu déshumanisation par le fait que vous n'étiez plus  
22 maître de rien du tout. Vous n'étiez plus maître du choix de  
23 votre époux ou de votre vie sentimentale. Vous n'étiez plus  
24 maître de votre vie familiale. Vous n'étiez surtout plus maître  
25 de votre emploi du temps, de ce que vous alliez faire dans la

14

1 journée. On devait obéir au 'chlop', au Khmer rouge local. Il y  
2 avait un gong qui sonnait très tôt le matin, à l'aube. Il fallait  
3 tous se lever en même temps et partir au travail en même temps,  
4 généralement sans manger, parce que le premier repas n'était  
5 qu'au milieu de la matinée. Et on ne choisissait absolument pas  
6 le genre de travail qu'on allait faire. Évidemment, ça a été la  
7 caporalisation <totale>, la militarisation de toute la population  
8 paysanne. <C'était une réduction à l'esclavage le plus total.>"  
9 [09.25.54]  
10 <> Ben Kiernan, dans son livre "The Pol Pot Regime", a décrit les  
11 politiques du PCK ainsi:  
12 "Les politiques du Kampuchéa démocratique ont privé les paysans  
13 des trois aspects de leur vie qu'ils chérissaient alors le plus -  
14 leur terre, leur famille et leur religion. La population  
15 cambodgienne est devenue un groupe de travailleurs sous contrat  
16 non rémunéré."  
17 La responsabilité pénale des accusés pour crimes de réduction en  
18 esclavage et actes inhumains découle également de leur adhésion  
19 et de leur contribution à la mise en œuvre de la politique du  
20 grand bond en avant <du PCK>. En application de cette politique,  
21 les Cambodgiens ont dû produire trois tonnes de riz par hectare  
22 et édifier des ouvrages d'irrigation massifs dans tout le pays à  
23 un rythme frénétique.  
24 C'est ce que Philip Short décrit comme "un travail à effectuer à  
25 une vitesse <folle>".



15

1 Dans ce prétoire, le 29 mai 2013, Khieu Samphan a décrit le  
2 projet de révolution socialiste qui a été initialement arrêté par  
3 les dirigeants du PCK, lors de la réunion du Comité central qui  
4 s'est tenue en mai 1975 à la Pagode d'argent.

5 Pour reprendre les mots employés par Khieu Samphan:

6 "Le Cambodge devait reconstruire d'urgence le pays pour éviter  
7 que le Vietnam ne puisse le rattraper. Ainsi, toutes les terres  
8 sont devenues propriétés des coopératives. Des barrages, des  
9 canaux devaient être construits <extrêmement> rapidement."

10 Je voudrais que l'on projette à présent l'image numéro 10.

11 (Présentation d'un document à l'écran)

12 Si Khieu Samphan était membre candidat du Comité central à  
13 l'époque - ne devenant membre de plein droit qu'en janvier 1976  
14 -, il était cependant déjà impliqué dans les affaires du Comité  
15 central dès 1975 - comme cela a été admis par Ieng Sary, autre  
16 dirigeant du PCK.

17 [09.28.43]

18 Ke Pauk, l'ancien secrétaire de la Zone centrale, un autre des  
19 dirigeants du PCK ayant participé à cette réunion - au cours de  
20 laquelle il a été décidé de développer le pays rapidement à la  
21 vitesse d'un grand bond en avant -, a déclaré ceci - et je cite:

22 "Les participants étaient totalement d'accord les uns avec les  
23 autres. <> Et Nuon Chea a d'ailleurs admis à Thet Sambath qu'il  
24 avait adhéré au plan consistant à aller plus vite."

25 Les accusés savaient très bien quelles seraient les incidences de

16

1 ces décisions et politiques pour des gens qui seraient forcés à  
2 construire des ouvrages d'irrigation massifs en quelques mois et  
3 à obtenir trois tonnes de riz par hectare pour réaliser <le>  
4 grand bond en avant <du Parti>.

5 [09.29.51]

6 Les accusés savaient qu'ils en demandaient bien trop à des gens  
7 qui n'avaient pas assez à manger et qui ne disposaient pas de  
8 soins médicaux appropriés.

9 Les accusés savaient que les quotas de travail extrêmes inhérents  
10 au grand bond en avant feraient souffrir la population. Et ils  
11 savaient que les conditions difficiles et inhumaines  
12 engendreraient parfois des décès.

13 Une circulaire du Parti, en date du 29 septembre 1975, a relevé  
14 que les gens travaillaient dur, 15 heures par jour - "ce qui a eu  
15 une incidence sur la santé de notre population".

16 Il y est indiqué qu'il y avait encore des pénuries de nourriture  
17 et de médicaments, ce qui a entraîné des maladies, de la douleur  
18 et la malnutrition.

19 Malgré cela, les dirigeants du Parti ont continué à accélérer le  
20 grand bond en avant.

21 Ils ont fixé un quota de production de riz de trois tonnes par  
22 hectare, qu'ils ont par la suite augmenté à trois tonnes et  
23 demie.

24 [09.31.22]

25 Ils ont poussé une population faible, affamée, à travailler

1 encore plus dur, à construire encore plus de barrages - et des  
2 plus grands barrages.  
3 D'important projets d'irrigation, tels que les barrages de  
4 Trapeang Thma et du 1er-Janvier ont été appelés "champs de  
5 batailles <chauds>".  
6 <Autrement dit>, la population a été condamnée à souffrir en  
7 étant poussée à travailler trop dur, sans avoir assez à manger et  
8 sans soins médicaux suffisants.  
9 Les deux accusés ont joué un rôle déterminant à cet effet par des  
10 discours qu'ils ont prononcés, et les séances d'éducation  
11 politique au cours desquelles ils ont donné instruction aux  
12 cadres et aux ouvriers de mettre en œuvre et de suivre le plan du  
13 Parti - tel que présenté en détail dans notre mémoire de clôture.  
14 [09.32.33]  
15 Nuon Chea et Khieu Samphan ont mené des séances d'éducation  
16 politique sur la politique du grand bond en avant.  
17 Ils ont aidé à assurer l'organisation des coopératives, la mise  
18 en œuvre de la politique de trois tonnes par hectare et la  
19 construction des barrages et des canaux au rythme escompté par le  
20 Parti.  
21 Ils ont exigé qu'une population affamée, éreintée, travaille  
22 encore plus dur pour atteindre et surpasser les objectifs fixés  
23 par le plan annuel du Parti, alors même qu'ils imposaient à ces  
24 travailleurs des rations alimentaires.  
25 Lors d'une session d'éducation politique à laquelle a assisté la

1 partie civile Em Oeun, Khieu Samphan et Nuon Chea ont dit aux  
2 cadres du Parti que les ouvriers qui prétendaient être malades  
3 devaient être considérés comme des ennemis et des traîtres envers  
4 le Parti.

5 Khieu Samphan a également instruit les cadres sur la manière dont  
6 les conditions de vie et de travail oppressantes pouvaient être  
7 utilisées pour débusquer les ennemis du Parti.

8 Extrait 11.

9 [09.33.57]

10 Voici ce que Em Oeun dit à la Chambre à propos du discours de  
11 Khieu Samphan:

12 "Je me souviens toujours de ce qu'il nous a dit et de la ligne  
13 politique à l'époque. Ils voulaient démasquer les ennemis enfouis  
14 qui rongeaient de l'intérieur et, pour ce faire, il fallait leur  
15 assigner davantage de tâches pénibles. Nous devons leur donner  
16 énormément de travail, peu de nourriture, pour que nous puissions  
17 débusquer les ennemis de l'intérieur.

18 C'est ce qu'il a... c'est ce qu'il a indiqué à cette session.

19 J'étais plutôt terrifié. Moi et mes collègues... - mes collègues  
20 aussi étaient terrifiés en entendant cela."

21 D'autres témoins ont décrit des sessions d'éducation politique  
22 similaires au cours desquelles les accusés taxaient d'ennemis  
23 ceux qui ne travaillent pas assez dur ou qui était paresseux.

24 [09.35.14]

25 Les accusés eux-mêmes ont admis comment les plans de travail

19

1 extrêmes fixés par le Parti ont causé des souffrances au sein de  
2 la population.

3 Dans un entretien avec Voice of America - la Voix de l'Amérique  
4 -, en octobre 2007, l'on a demandé à Khieu Samphan d'expliquer la  
5 raison pour laquelle les... la population envoyée dans la campagne  
6 a <été réduite en esclavage et est morte de faim.>

7 Extrait 16.

8 En réponse il a relevé que des pays tels que la Chine et le  
9 Vietnam avaient produit moins d'une tonne de riz par hectare par  
10 an. Alors, les Cambodgiens devaient travailler encore plus dur  
11 pour produire au minimum trois tonnes de riz par hectare par an.  
12 Il a ensuite décrit ce qu'il pensait pendant le régime,  
13 concernant les dures conditions qui devaient être imposées sur le  
14 peuple cambodgien, afin de réaliser le plan du Parti.

15 Voici ses propos, extrait 19 - diapositive 19.

16 (Présentation d'un document à l'écran)

17 [09.36.36]

18 "J'ai réalisé que nous ne serions pas à même d'atteindre cet  
19 objectif, à moins d'irriguer pleinement les rizières et de  
20 repiquer <les plants> de riz trois fois par an. Concernant la  
21 production de riz, nous avons prévu d'atteindre nos objectifs en  
22 l'espace de trois ou quatre ans, si nous travaillions dur, <en  
23 dépit de la> maladie."

24 <Diapositive 22, s'il vous plaît.>

25 "Ils devaient travailler encore plus dur et courir plus vite,

20

1 souvent <en se répétant:

2 'Cours plus vite, cours plus vite.'> La libération aurait échoué  
3 s'ils avaient été en retard, même d'un ou de deux jours.

4 <Ils pouvaient imaginer ce qu'il serait arrivé>. Je n'ai pas  
5 besoin d'en dire plus. Ils couraient le ventre vide. Pensez-y.  
6 Certains couraient, alors qu'ils n'avaient rien à manger, tandis  
7 que d'autres couraient en n'ayant pas assez. Ils manquaient de  
8 riz et de médicament - et je gérais les médicaments."

9 Nuon Chea a également reconnu dans ces entretiens que la  
10 politique du grand bond en avant élaborée par le PCK était trop  
11 rapide et que les exigences du Parti envers la population étaient  
12 trop élevées.

13 [09.38.10]

14 Diapositive 28.

15 (Présentation d'un document à l'écran)

16 Dans une... dans un entretien de janvier 2007, l'accusé a dit à un  
17 reporter allemand:

18 "Nous voulions trop, <> trop vite. Nous avons visé trop haut. Nos  
19 exigences envers la population étaient trop élevées. Nous  
20 pensions que nous devons développer le pays très rapidement."

21 Diapositive 31.

22 (Présentation d'un document à l'écran)

23 Dans son entretien avec Thet Sambath, Nuon Chea a fait un aveu  
24 similaire en disant:

25 "Notre régime peut avoir été détruit parce que nous allions trop

21

1 vite et le grand bond en avant était très rapide. Probablement,  
2 nous avons marché plus vite, au-delà des aspirations de la  
3 population. Ils voulaient manger avec leur famille et non pas  
4 dans les coopératives."

5 Comment les accusés se sont-ils défendus de ces accusations?  
6 Très souvent, ils ont prétendu ignorer les souffrances de la  
7 population qu'ils gouvernaient.

8 Ils ont dit qu'ils ignoraient que les gens mouraient de faim, que  
9 les gens travaillaient jusqu'à l'article de la mort.

10 Mais nous avons établi dans ce procès qu'ils savaient.

11 [09.39.53]

12 Ils savaient tout. Ils étaient l'Angkar: "L'ananas qui a tant  
13 d'yeux et qui peut tout voir."

14 Nuon Chea et Khieu Samphan ont parcouru tout le pays et se sont  
15 souvent rendus sur les chantiers et dans les coopératives, y  
16 compris les sites précis qui fondent les accusations pénales  
17 portées dans ce dossier - comme je l'examinerai plus loin.

18 Dans ce prétoire, le 13 décembre 2011, Nuon Chea a décrit comment  
19 dans... pendant l'un de ses déplacements, il a vu des ouvriers  
20 travaillant dans les rizières à 4 heures du matin.

21 <Feu le> Roi-Père, Norodom Sihanouk, a <accordé> un certain  
22 nombre d'entretiens dans lesquels il décrivait les déplacements  
23 qu'il a effectués à la campagne avec Khieu Samphan.

24 Dans ces entretiens, il dit clairement que la réduction en  
25 esclavage du peuple cambodgien, dans des conditions misérables et

1 inhumaines, était très évidente.

2 Dans cet extrait vidéo, vous entendrez l'un de ces récits.

3 Veuillez projeter la vidéo numéro 2.

4 "<Entre début septembre 1975 et avril 1976, en> tant que chef  
5 d'État, j'ai parcouru mon pays avec Khieu Samphan. <J'ai vu que  
6 les communes étaient des camps de concentration. J'ai vu les gens  
7 travailler jour et nuit. Lorsque la lune brillait, les gens  
8 n'avaient pas le droit de dormir. Ils devaient travailler. J'ai  
9 vu ce que les gens mangeaient. Le riz manquait. Il était mélangé  
10 à du maïs et à d'autres choses, par exemple des haricots ou des  
11 feuilles, voire des tiges de bananier coupées en morceaux.  
12 L'alimentation était déplorable.>"

13 [09.41.44]

14 (<Fin de la présentation du> document audiovisuel)

15 [09.42.25]

16 Mme CHEA LEANG:

17 Monsieur le juge, ce que Norodom Sihanouk a vu lors de ces  
18 déplacements, Khieu Samphan <le voyait aussi>.

19 Les co-procureurs ont également prouvé qu'il y avait un  
20 <processus> d'établissement de rapports en vigueur sous le  
21 Kampuchéa démocratique, en vertu duquel des rapports détaillés  
22 écrits étaient régulièrement envoyés par télégramme ou par  
23 messenger de chaque zone ou organisation du Kampuchéa démocratique  
24 aux dirigeants du Centre du Parti à Phnom Penh.

25 [09.43.13]



1 Malgré les efforts déployés par les dirigeants khmers rouges pour  
2 détruire tous les documents, avant de fuir Phnom Penh en janvier  
3 1979, certains de ces documents ont pu être conservés.  
4 Et ils établissent, au-delà de tout doute raisonnable, que Nuon  
5 Chea et Khieu Samphan - et les autres dirigeants du Centre du  
6 Parti à Phnom Penh - étaient informés par les chefs de zones des  
7 arrestations et des exécutions qui avaient cours dans leurs  
8 régions. Ils ont été informés que la population dans les  
9 campagnes était en proie à la maladie, à la faim, en raison de  
10 l'insuffisance de vivres et de l'excès de travail.  
11 Pour donner quelques exemples, le 2 avril 1976, le secrétaire de  
12 la Zone centrale, Ke Pauk, a rapporté que, <parmi> la population  
13 de toute la zone <Nord, il y> avait <énormément de cas de fièvre  
14 et> de diarrhée, en raison du travail et des excès de chaleur. Et  
15 il a proposé une réduction des heures de travail.  
16 [09.44.55]  
17 Comme d'autres rapports adressés au Centre, le rapport de Ke Pauk  
18 a été distribué à Nuon Chea, au Bureau 870 et aux archives du  
19 Centre. Malheureusement, il ressort clairement du témoignage de  
20 ceux qui travaillaient sur le barrage du 1er-Janvier, en 1977,  
21 que les dirigeants du PCK à Phnom Penh ne voyaient pas d'un bon  
22 œil la demande de Ke Pauk aux fins de réduction des heures de  
23 travail.  
24 Diapositive 34.  
25 (Présentation d'un document à l'écran)

24

1 En mai 1977, la zone du Nord-Ouest a rapporté à l'Angkar qu'il y  
2 avait des pénuries dans beaucoup de régions, et que la majorité  
3 des personnes du Peuple de base, dans cette zone, ne recevait  
4 qu'une soupe de riz claire. En juin de la même année, la zone du  
5 Sud-Ouest a rapporté que certains districts et communes avaient  
6 connu des pénuries, et que des gens à Kampot, Kampong Speu et  
7 Takéo avaient le choléra - et certains en étaient morts.

8 [09.46.17]

9 Diapositive 36.

10 (Présentation d'un document à l'écran)

11 Le 10 janvier 1978, le secrétaire de la zone Nord - Kang Chap,  
12 alias Sae - a rapporté au Comité 870 que cette année-là, dans le  
13 secteur de Preah Vihear, dans la plupart des endroits, il y avait  
14 de la famine.

15 Et dans un rapport de mai 1978, émanant du secrétaire de la zone  
16 <Nord-Ouest>, Ros Nhim, à l'attention de l'Angkar 870, Nhim a  
17 rapporté que le riz fourni au secteur 5 était déjà épuisé et que  
18 les secteurs 1 et 4 seraient à court <> le <> mois <suivant>.

19 Les accusés ont reçu ces rapports, non seulement par écrit, mais,  
20 également, lors des réunions régulièrement tenues à K-1, le  
21 bureau de la direction du Centre du Parti à Phnom Penh. Au cours  
22 de ces réunions, les chefs de zone et <certaines chefs> de secteur  
23 venaient faire rapport et rendre compte de la situation dans leur  
24 région et, également, recevoir des instructions du Centre.

25 [09.47.36]

1 Messieurs les juges, vous avez entendu des témoignages sur ces  
2 réunions de cadres qui travaillaient au bureau K-1.  
3 Notamment, Oeun Tan, chef de l'unité des gardiens de l'intérieur  
4 à K-1.  
5 Saut Toeung, le garde du corps personnel et messenger de Nuon  
6 Chea.  
7 Sa Vi, gardien à K-1.  
8 Et Seng Lytheng, garde à K-1 et neveu de Pol Pot.  
9 Ces témoins ont tous confirmé que les chefs de zone et de secteur  
10 sont venus à Phnom Penh assister à des réunions régulières avec  
11 Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan et d'autres dirigeants du  
12 Centre.  
13 Vous avez entendu le témoignage du <seul> chef de zone ou de  
14 secteur encore en vie qui ait assisté à de telles réunions. Il  
15 s'agit de Sao Sarun, ancien secrétaire du secteur autonome 105,  
16 qui a décrit les déplacements qu'il a effectués à Phnom Penh pour  
17 assister à des réunions, au cours desquelles il a rencontré Pol  
18 Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan et Son Sen et leur a fait des  
19 rapports.  
20 De plus, même parmi le petit nombre de procès-verbaux de réunions  
21 du Comité permanent datant de la première moitié de 1976 et  
22 conservés jusqu'à ce jour, nous avons des preuves documentaires  
23 qui établissent - diapositive 38 - que ces réunions ont eu lieu.  
24 [09.49.31]  
25 Le procès-verbal d'une réunion tenue le 8 mars 1976, au cours de

1 laquelle le secrétaire adjoint de la zone Nord et les secrétaires  
2 des secteurs de Siem Reap et Preah Vihear sont venus à Phnom Penh  
3 faire rapport sur la production de riz, sur les vivres, la  
4 construction des barrages et des canaux, la santé de la  
5 population et l'arrestation des ennemis dans leur région.

6 Qui étaient les dirigeants du Centre qu'ils ont rencontrés et à  
7 qui ils ont fait des rapports?

8 Diapositive 39.

9 (Présentation d'un document à l'écran)

10 Tout d'abord, numéro 1, il y avait le Camarade secrétaire Pol  
11 Pot.

12 Numéro 2, le Camarade secrétaire adjoint Nuon Chea.

13 Numéro 3, Camarade Hem - Khieu Samphan.

14 Quatrième membre, Camarade Doeun, à savoir Sua Vasi, alias Doeun,  
15 la personne que Khieu Samphan admet avoir été l'autre membre qui  
16 siégeait avec lui au Comité du Bureau 870.

17 [09.50.45]

18 D'après le procès-verbal de réunion, le secrétaire <du> secteur  
19 106 <de Siem Reap, Sot>, a rendu compte à Pol Pot, Nuon Chea,  
20 Khieu Samphan et Doeun de la situation concernant le système de  
21 digues de rizières sur la récolte de riz, les moyens de  
22 subsistance de la population et la situation de l'ennemi.

23 Diapositive 40.

24 (Présentation d'un document à l'écran)

25 Les problèmes de bon nombre de personnes malades sur les sites.

27

1 La perte de 40 pour cent de la main-d'œuvre. Il y a eu des  
2 épidémies de varicelle et de choléra.  
3 Diapositive 41.  
4 (Présentation d'un document à l'écran)  
5 Le secrétaire Hang, secteur 103 à Preah Vihear, a rendu compte  
6 aux dirigeants du PCK, en disant que bon nombre des frères et  
7 sœurs travaillant sur les chantiers étaient malades et avaient la  
8 fièvre. Il a également rapporté que 100 personnes qui avaient  
9 essayé de s'enfuir avaient été arrêtées depuis janvier. En  
10 réponse à ces rapports, les secrétaires de secteur ont reçu pour  
11 instructions de construire davantage de digues et de rationner  
12 les vivres.  
13 [09.51.57]  
14 Monsieur le Président, honorables juges, sur la base de  
15 l'ensemble des éléments de preuve, il est clairement établi  
16 au-delà de tout doute raisonnable que Nuon Chea, Khieu Samphan,  
17 Pol Pot et d'autres dirigeants du Centre du Parti à Phnom Penh  
18 étaient au courant des conditions de vie et de travail auxquelles  
19 la population était soumise dans les coopératives du Kampuchéa  
20 démocratique et sur les chantiers - et exerçaient un contrôle  
21 ultime sur ces conditions.  
22 Je passe maintenant aux sites de crimes spécifiques, objets de ce  
23 procès. <>  
24 Trapeang Thma.  
25 <Le co-procureur vous parlera du> barrage de Trapeang Thma.

1 Diapositive 42.

2 (Présentation d'un document à l'écran)

3 Le barrage de Trapeang Thma a été construit par les forces  
4 mobiles du district et du secteur à Phnom Srok et à Preah Netr  
5 Preah, secteur 5 de la zone Nord-Ouest. La première phase de ce  
6 barrage massif - qui comprenait une longue digue... une digue  
7 longue de 14 kilomètres à l'est du réservoir et une digue de huit  
8 kilomètres et demi au sud - a été construite en l'espace de  
9 quelques mois, pendant la première moitié de 1977. Les ouvriers  
10 ont été informés par le superviseur du site, Ta Val, que le  
11 barrage devait être achevé en 1977 afin de réaliser le grand bond  
12 en avant.

13 [09.53.44]

14 Diapositive 45.

15 (Présentation d'un document à l'écran)

16 Au moment de l'inauguration officielle du barrage, en décembre  
17 1977, le secrétaire de la zone Nord-Ouest, Ros Nhim, a relevé que  
18 le barrage avait été construit en réponse à l'appel du Comité  
19 central du PCK pour construire des projets <hydrauliques> de  
20 grande envergure.

21 Diapositive 42.

22 (Présentation d'un document à l'écran)

23 Dans ce prétoire, le 29 mai 2013, en réponse à une question d'une  
24 partie civile, Khieu Samphan a admis avoir visité le site de  
25 Trapeang Thma. Après avoir décrit la politique du grand bond en

1 avant, qui avait été adoptée en mai 1975 par le Comité central du  
2 PCK, l'accusé a dit- je cite:  
3 [09.54.59]  
4 "Nous avons construit les barrages et les canaux encore plus  
5 rapidement. J'ai personnellement été témoin de cela en 1976.  
6 Lorsque j'ai eu l'occasion de quitter Phnom Penh, j'ai vu des  
7 canaux, des barrages - y compris le barrage de Trapeang Thma - et  
8 celui situé à l'ouest de Battambang. Quant au barrage de Trapeang  
9 Thma, il ressemblait à un océan au milieu d'un champ, qui  
10 auparavant était une terre aride."  
11 Khieu Samphan a également admis s'être rendu au barrage de  
12 Trapeang Thma, dans son livre "L'Histoire récente du Cambodge",  
13 où il se dit obsédé par les réservoirs des barrages.  
14 D'autres dirigeants du PCK, y compris Pol Pot, ont visité le  
15 chantier de Trapeang Thma. C'est un site dont la construction  
16 faisait régulièrement l'objet de rapports de la zone Nord-Ouest,  
17 adressés au Bureau 870. C'est un site dont les dirigeants du  
18 Centre étaient suffisamment au courant de la construction, pour  
19 la décrire dans les moindres détails dans le numéro de la  
20 "Jeunesse révolutionnaire" de juillet-août 1977.  
21 [09.56.39]  
22 Lors de ce procès, honorables juges, vous avez entendu 15 anciens  
23 ouvriers et cadres de Trapeang Thma, y compris l'ancien chef  
24 adjoint de l'unité mobile du secteur 5, un certain nombre de  
25 chefs de compagnies, et l'un des gardes affectés à ce site.

30

1 Leurs témoignages, corroborés par beaucoup d'autres <> témoins,  
2 viennent établir les crimes perpétrés sur ces barrages reprochés  
3 aux accusés. Comme c'est le cas pour d'autres chantiers, <ils>  
4 faisaient partie du grand bond en avant du PCK. Les ouvriers sur  
5 le barrage de Trapeang Thma travaillaient de longues heures le  
6 matin, <la journée et la> nuit, et avaient <> peu de repos.

7 Diapositive 49.

8 (Présentation d'un document à l'écran)

9 Sen Sophon, Sot Sophal et Sam Sak ont tous dit avoir été  
10 réveillés avant l'aube, dès 3 ou 4 heures du matin. Et ils  
11 travaillaient jusqu'à 22 heures ou 23 heures. <> Yi Laisov a  
12 indiqué à la barre que son unité devait travailler tous les  
13 soirs. Et Lat Suoy, qui travaillait comme gardien sur le site, a  
14 confirmé que les gens travaillaient <chaque> nuit <> jusqu'à ce  
15 que le projet de barrage soit achevé.

16 [09.58.28]

17 Le chef de compagnie Chhum Seng a indiqué que, pendant les  
18 périodes d'offensive intense, les ouvriers travaillaient parfois  
19 24 heures sur 24, sans repos, pendant deux ou trois jours  
20 d'affilée. Les ouvriers étaient astreints à de longues heures de  
21 travail. Khieu Samphan l'a observé lors de ses déplacements pour  
22 voir les chantiers de Trapeang Thma et d'autres sites dans les  
23 provinces.

24 Diapositive 55.

25 (Présentation d'un document à l'écran)



1 Dans son livre, "Considérations sur l'histoire du Cambodge",  
2 Khieu Samphan a décrit ce qu'il a vu lors de ses visites:  
3 "Je me souviens de la mobilisation de la population pour  
4 construire des barrages et creuser des canaux d'amenée. L'on  
5 sonnait la cloche pour réveiller les gens à 3 heures ou 4 heures  
6 du matin. Dans l'après-midi, ils prenaient leur repas en  
7 collectivité. Et, à minuit, le travail n'était même pas encore  
8 terminé. Pendant leurs journées de travail, de plus de 15 heures,  
9 les personnes affectées sur le site de Trapeang Thma étaient  
10 astreintes à effectuer des travaux <difficiles et éreintants>."  
11 [10.00.05]  
12 Diapositive 58.  
13 (Présentation d'un document à l'écran)  
14 La plupart d'entre eux devaient creuser la terre à l'aide de  
15 houes, puis transporter des paniers contenant 20 à 40 kilogrammes  
16 de terre au sommet d'un <remblai> haut de dix mètres. Leur quota  
17 quotidien consistait à creuser et à transporter trois mètres  
18 cubes de terre. De nombreux témoins ont dit avoir été menacés de  
19 punition, y compris de privation de nourriture, s'ils ne  
20 réalisaient pas leur quota. Les repas servis aux ouvriers de  
21 Trapeang Thma étaient loin de suffire, vu que leur travail était  
22 physiquement très exigeant. La plupart des repas étaient faits  
23 d'un petit bol de bouillie. Parfois, ils recevaient du riz cuit.  
24 Sam Sak a dit dans son témoignage qu'il était parfois tellement  
25 tenaillé par la faim qu'il se sentait prêt à donner sa vie pour

32

1 une simple assiette de riz et de poulet grillé.

2 [10.01.32]

3 Contrairement à ce qu'avance la Défense, à savoir que les cadres  
4 locaux auraient été responsables du mauvais traitements infligés  
5 aux travailleurs, les minces rations alimentaires, ainsi que les  
6 longues heures de travail, n'ont fait qu'empirer après que les  
7 cadres locaux eurent été purgés et remplacés par des cadres du  
8 Sud-Ouest à la mi-1977 - comme cela ressort des dépositions de  
9 Lat Suoy et de Mun Mot.

10 Sur ce chantier, les ouvriers n'avaient pas accès à de l'eau  
11 potable en suffisance. Ils devaient éteindre leur soif avec de  
12 l'eau sale prélevée dans un étang situé à proximité.

13 Et, encore une fois, les preuves montrent que les dirigeants  
14 suprêmes du PCK étaient bien conscients du problème.

15 Dans la déclaration que Nhim a faite en public, en décembre 1977,  
16 concernant <le barrage de> Trapeang Thma - Nhim qui était  
17 secrétaire de la zone Nord-Ouest -, <il> a reconnu que:

18 "Il y a eu une sécheresse lorsqu'on a commencé à construire le  
19 réservoir et que les dizaines de milliers de travailleurs sur  
20 place n'avaient pas assez d'eau potable."

21 [10.03.09]

22 Veuillez montrer, s'il vous plaît, l'image suivante.

23 <Diapositive 59.>

24 (Présentation d'un document à l'écran)

25 Le numéro de juillet 1977 du magazine "Jeunesse révolutionnaire"

1 évoque également le manque d'eau sur place.

2 Je vais citer:

3 "Sur le plan géographique, <on a rarement vu> des lacs ou des  
4 étangs dans cette plaine. Et comme il y avait des dizaines de  
5 milliers de personnes qui travaillaient à Trapeang Thma, sur le  
6 chantier du réservoir, les jeunes hommes et les jeunes femmes ont  
7 été confrontés à des problèmes qui venaient s'ajouter à leur  
8 travail principal. Et, bien entendu, ils ont été confrontés au  
9 problème de la pénurie d'eau."

10 Fin de citation.

11 Le même numéro de ce magazine montre que les chefs du PCK  
12 savaient que les ouvriers de Trapeang Thma travaillaient de  
13 longues heures et effectuaient un travail éreintant. Ce numéro  
14 relève que les ouvriers avaient creusé et avaient porté de la  
15 terre jour et nuit, sous un soleil accablant, pendant toute la  
16 saison sèche pour - je cite - "réaliser le <plan> du Parti".

17 [10.04.43]

18 Ces différents éléments montrent que les dirigeants du Parti  
19 installés à Phnom Penh étaient parfaitement informés des  
20 conditions de travail qui régnaient à Trapeang Thma. Les journées  
21 de travail interminables, l'insuffisance de l'alimentation, tout  
22 cela a prélevé un lourd tribut sur la santé et le bien-être des  
23 ouvriers de Trapeang Thma. Ceux-ci se sont amaigris et affaiblis.  
24 Sot Sophal, durant son témoignage, a indiqué avoir été  
25 rachitique. Et il a dit que c'était un peu comme s'il avait été

1 atteint du Sida ou du VIH. Le mauvais état de santé et l'état  
2 général des ouvriers n'ont pas pu échapper à Khieu Samphan et aux  
3 autres chefs du Parti qui sont venus inspecter ce site.

4 Un de ces dirigeants, Im Chaem, a dit au CD-CAM ce qu'elle avait  
5 observé lorsqu'elle est venue visiter Trapeang Thma <pour la  
6 première fois>, après avoir été nommée secrétaire du district de  
7 Preah Netr Preah, à la mi-1977.

8 Je cite:

9 [10.06.08]

10 "Lorsque je suis arrivée sur place, j'étais horrifiée de  
11 constater qu'il y avait des jeunes sur le chantier. Ils étaient  
12 malades, ils étaient maigres. J'ai vu les gens évacués de Phnom  
13 Penh qui n'avaient rien à manger et qui étaient malades."

14 Im Chaem dit avoir vu des gens tellement affamés qu'ils  
15 mangeaient des lézards et des plantes toxiques. Im Chaem a  
16 reconnu que des gens étaient décédés à cause de la pénurie  
17 alimentaire.

18 Il y a une autre chose qui n'a pas pu échapper à Khieu Samphan  
19 lorsqu'il s'est rendu sur ce site. Ce sont les mouches qui  
20 étaient omniprésentes, vu l'absence totale d'hygiène et le manque  
21 de latrines adéquates.

22 Le témoin Sen Sophon a dit ceci:

23 "Il y avait des essaims de mouches. On pouvait voir la tache  
24 sombre que faisaient les mouches sur le bol de bouillie."

25 [10.07.16]

1 Sam Sak a dit que ses vêtements étaient infestés de poux. La  
2 malnutrition qui sévissait sur ce chantier a fait enfler les  
3 membres des travailleurs. Sam Sak a déclaré durant son témoignage  
4 que ses jambes et ses pieds s'étaient enflés et qu'il pouvait à  
5 peine marcher.

6 Lat Suoy, ancien gardien, a dit durant son témoignage que les  
7 travailleurs étaient devenus très maigres, très faibles, faute  
8 d'avoir assez à manger. Il a dit que les genoux de certains  
9 travailleurs étaient tellement enflés qu'ils étaient plus gros  
10 que leur tête. Il a dit que quand les gens demandaient des  
11 médicaments on ne leur donnait que des <pilules en forme de>  
12 crottes de lapins.

13 Un grand nombre de témoins ont dit avoir vu des gens travailler  
14 jusqu'à l'épuisement et jusqu'à s'effondrer, y compris Chhum  
15 Seng, ancien chef de compagnie, ainsi que Chhit Yoeuk, ancien  
16 chef <de l'économie> des forces mobiles du secteur - lequel a  
17 dit, dans sa déposition, qu'il avait vu de ses propres yeux des  
18 gens s'effondrer en travaillant, le corps pris de convulsions.

19 [10.09.01]

20 Sot Sophal a vu des travailleurs s'effondrer, surmenés, presque  
21 chaque jour. Dans certains cas, ils n'ont pas pu être réanimés.  
22 Lui-même était parfois si épuisé qu'il s'endormait en s'appuyant  
23 sur le manche de sa pioche. Et voici ce qu'il dit, quant aux  
24 raisons pour lesquelles il a continué à travailler malgré  
25 l'épuisement.

1 Je cite:

2 "Nous étions malades, mais nous n'osions pas nous arrêter de  
3 travailler. Il fallait continuer jusqu'à s'effondrer <et mourir>.  
4 Si nous refusions d'accomplir le travail la journée, nous nous  
5 serions fait accuser d'être malades de la conscience."

6 Madame, Messieurs les juges, cela ne fait aucun doute, il s'agit  
7 bien d'une réduction en esclavage. Les gens à qui on a donné  
8 l'ordre de travailler à Trapeang Thma n'avaient pas le choix. Ils  
9 ne pouvaient pas refuser de travailler. Ils n'avaient pas la  
10 possibilité de s'en aller, ne fût-ce que pour rendre visite à  
11 leur famille.

12 [10.10.20]

13 Je vais citer Nhip Horl:

14 "Nous nous efforcions de travailler, mais c'était impossible à  
15 endurer sur le plan physique. Si nous l'avons fait, c'était parce  
16 que nous craignions de perdre la vie. Nous n'osions pas protester  
17 contre l'Angkar."

18 Mun Mot a dit durant son témoignage que les ouvriers étaient  
19 traités comme du bétail.

20 Je vais citer:

21 "Quand un projet était terminé, on passait au suivant, sans  
22 savoir quand est-ce que cela s'arrêterait."

23 Fin de citation.

24 Sur le chantier de Trapeang Thma, patrouillaient des gardiens  
25 armés de <fusils> CKC. L'un de ces gardes a comparu devant vous,

1 Madame, Messieurs les juges.

2 Lat Suoy a déclaré à la barre que l'unité des gardes était  
3 chargée de veiller à ce qu'aucun ouvrier ne tente de prendre la  
4 fuite. Lorsque les travailleurs tentaient de s'enfuir, les gardes  
5 avaient pour mission de les rattraper et de les ramener à leur  
6 unité.

7 [10.11.31]

8 Madame, Messieurs les juges, les preuves relatives à ce chantier  
9 sont claires. Elles montrent que des travailleurs rachitiques ont  
10 été forcés à accomplir un travail <physique> éreintant de l'aube  
11 jusqu'à 22 ou 23 heures. Ils étaient censés survivre avec de  
12 minces portions de bouillie. Ils étaient poussés à travailler  
13 jusqu'à s'effondrer. Ils étaient traqués par des gardes armés  
14 s'ils tentaient de s'enfuir.

15 Voilà donc comment les chefs du PCK ont voulu réaliser leur grand  
16 bond en avant. Assurément, il a été prouvé au-delà du doute  
17 raisonnable que les crimes contre l'humanité de réduction en  
18 esclavage et autres actes inhumains ont été commis. Les preuves  
19 provenant de Trapeang Thma démontrent également qu'a été perpétré  
20 le crime de persécution pour des motifs politiques.

21 Chhum Seng, ancien chef de compagnie, a déposé à la barre. Il a  
22 évoqué une réunion convoquée par Ta Val, superviseur du chantier.

23 [10.12.59]

24 À cette réunion, d'après le témoin, les chefs de bataillon et de  
25 compagnie ont reçu instruction de surveiller les gens et de

1 démasquer les anciens soldats de Lon Nol et les intellectuels.

2 Chhum Seng a reconnu que les chefs étaient habilités à exécuter

3 quiconque appartenait à ces catégories. Et parmi les ennemis à

4 exécuter, il y avait les anciens soldats, les gens qui

5 s'opposaient à l'Angkar. <>

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Je comptais annoncer la pause, mais je vous laisserai terminer ce

8 paragraphe.

9 Mme CHEA LEANG:

10 Je vais achever ce paragraphe...

11 Je vais répéter tout le paragraphe.

12 Les preuves émanant de Trapeang Thma prouvent également qu'a été

13 perpétré le crime de persécution pour motifs politiques. Chhum

14 Seng, ancien chef de compagnie, a déposé à la barre au sujet

15 d'une réunion convoquée par Ta Val, superviseur du site. À cette

16 réunion les chefs de bataillon et de compagnie auraient reçu pour

17 instruction de surveiller les gens de leur unité, afin de

18 débusquer ceux qui étaient d'anciens soldats de Lon Nol ou encore

19 des intellectuels.

20 [10.14.58]

21 Chhum Seng a reconnu que les chefs étaient habilités à exécuter

22 quiconque appartenait à ces catégories. Et parmi les ennemis à

23 exécuter, il y avait les anciens soldats, ceux qui s'opposaient à

24 Angkar, ainsi que les agents des "Yuon" et de la CIA.

25 Et je vais en rester là pour l'instant, Monsieur le Président.



1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Je m'adresse au co-procureur international, à présent.

4 Ce matin, le co-procureur cambodgien a projeté des

5 <diapositives>, mais nous n'avons pas les références. Cela

6 pourrait être problématique par la suite. Si vous citez une

7 pièce, un élément de preuve, il faut citer par exemple la cote ou

8 le numéro de page.

9 [10.16.05]

10 En effet, votre exposé doit se fonder uniquement sur les

11 documents qui ont été versés aux débats. Or, je ne pense pas que

12 les images que vous avez projetées aient été distribuées aux

13 juges ou encore aux parties. Je prends un exemple. Il y a un

14 extrait vidéo où on a vu le roi Sihanouk qui parlait en français.

15 Or, nous n'avons pas reçu de traduction en khmer. Donc, pour

16 nous, impossible de comprendre.

17 Alors, je ne sais pas comment vous avez préparé vos exposés, mais

18 voilà donc les deux réflexions que je vous livre. Pensez-y. Et

19 peut-être que les autres parties pensent comme moi. Votre

20 pratique s'écarte quelque peu de celle qui est habituelle, à

21 savoir qu'il faut donner la cote ou l'ERN d'un document présenté

22 - qu'il s'agisse d'une image fixe ou encore d'un document vidéo.

23 Il aurait également fallu remettre à la Chambre et aux parties

24 les pièces en question.

25 [10.17.34]

40

1 Mme CHEA LEANG:

2 Je vais vous remettre les documents auxquels il a été <fait>  
3 référence <dans les diapositives>. Pour ce qui est de la vidéo de  
4 l'ancien roi Sihanouk, il n'y a qu'un extrait. Moi-même, je n'ai  
5 pas écouté le khmer. Si vous voulez que cela soit traduit en  
6 khmer, dites-le nous.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Bien sûr, le roi était khmer, mais là, il a parlé français. Et je  
9 pense que le public n'a pas pu le comprendre, faute  
10 d'interprétation en khmer. Si vous souhaitez vous référer à des  
11 pièces du dossier, il faut donner les références, sinon, la  
12 Chambre ne pourra pas en tenir compte au moment de rendre son  
13 jugement.

14 M. KOUMJIAN:

15 Concernant la traduction, nous allons diffuser plusieurs extraits  
16 vidéo en khmer, français, anglais - et nous attendons que les  
17 interprètes simultanément traduisent cela. Ainsi, chacun pourra  
18 choisir son canal et sa langue.

19 E3/3113R - c'est la référence <de l'extrait vidéo du Roi-Père>  
20 Sihanouk, à partir de "29.32".

21 [10.18.51]

22 Nous allons tenter de donner les références de toutes les  
23 <diapositives> - les cotes E3. Comme le public ignore le sens de  
24 cette appellation - "E3" -, cela nous a paru inutile de préciser.

25 Nous avons ces références, <mais je ne sais pas si nous pourrons

41

1 les fournir à temps> pour la prochaine session.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Maître Koppe, allez-y.

4 Me KOPPE:

5 En effet, c'est un point que nous aimerions aborder aussi. En  
6 effet, nous avons préparé nos plaidoiries finales sans <vraiment>  
7 faire de références à des documents en E3 - et ce, pour que notre  
8 exposé puisse se dérouler sans obstacles. Cela étant, dans nos  
9 écritures, nous citons les références E3. Quand nous citons  
10 quelqu'un ou quand nous citons un document, si la Chambre veut la  
11 cote en E3, cela nous ralentirait beaucoup. Et je suppose que cet  
12 argument vaut aussi pour l'Accusation.

13 [10.20.27]

14 C'est pour cela que nous ne nous sommes pas manifestés lorsqu'un  
15 extrait vidéo a été diffusé, car nous savions que les cotes  
16 figuraient dans les conclusions finales - nous savions donc d'où  
17 cela venait. Peut-être qu'il faudrait trancher ce point.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Juge Lavergne, allez-y.

20 M. LE JUGE LAVERGNE:

21 Oui, juste une observation, parce qu'il me semble que chaque fois  
22 que des images ont été projetées sur les écrans, il y avait au  
23 bas des images - mais ce n'était pas très visible - des  
24 références en E3, et, éventuellement, même, les références aux  
25 ERN. Peut-être... c'est peut-être un petit peu tard, mais il serait

42

1 peut-être utile de faire en sorte que ces références soient  
2 beaucoup plus visibles. Ce qui importe à la Chambre, c'est d'être  
3 sûr que les documents qui sont utilisés sont des documents qui  
4 ont bien été produits aux débats et déclarés recevables.

5 [10.21.30]

6 M. KOUMJIAN:

7 Il y a peut-être une solution. Je pense que nous pourrions le  
8 faire pour la fin de la journée, mais pas tout de suite. Nous  
9 pourrions remettre à toutes les parties les documents  
10 <audiovisuels> que nous aimerions utiliser <ces deux prochains  
11 jours,> avec les cotes en E3. Cela pourrait être placé <dans un  
12 répertoire partagé>. Et chaque partie pourrait le faire en  
13 envoyant un courriel renvoyant <aux> sources. Ainsi, peut-être  
14 qu'il ne faudrait pas, alors, à chaque fois, donner les cotes en  
15 E3 pendant notre exposé.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Merci.

18 Nous observons une pause jusqu'à 10h40.

19 Suspension de l'audience.

20 (Suspension de l'audience: 10h22)

21 (Reprise de l'audience: 10h41)

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez vous asseoir.

24 Reprise de l'audience.

25 Avant de passer la parole au co-procureur cambodgien, la Chambre

43

1 a déjà réglé le problème qui s'est présenté à la pause.  
2 L'Accusation peut continuer. Mais j'aimerais informer toutes les  
3 parties, y compris l'Accusation, que toutes les parties doivent  
4 respecter les instructions formulées dans le document E457/7. La  
5 Chambre a déjà rappelé aux parties, hier, les directives  
6 concernant l'utilisation des <documents>.  
7 L'Accusation peut poursuivre ses conclusions.  
8 Mme CHEA LEANG:  
9 Merci, Monsieur le Président.  
10 Nous allons suivre les instructions de la Chambre sur ce point.  
11 Je vais poursuivre.  
12 [10.42.17]  
13 Chhum Seng et Chhuy Huy - un autre chef de compagnie - ont  
14 identifié d'anciens soldats de Lon Nol <dans> leurs unités, qui  
15 ont été emmenés et ont disparu.  
16 Lat Suoy, soldat au district de Phnom <Srok,> avant d'être  
17 affecté à Trapeang Thma, a indiqué à la barre que le PCK  
18 identifiait ceux dont les membres de leur famille étaient  
19 d'anciens soldats de Lon Nol et les emmenaient pour être  
20 exécutés. Il a également identifié un ancien soldat de Lon Nol  
21 qui travaillait à Trapeang Thma, qui a été arrêté et a disparu.  
22 La persécution des anciens soldats du régime dans ce secteur a  
23 également été évoquée à la barre par Sen Sophon, qui a constaté,  
24 de retour dans son village natal, que ses parents, <ses frères et  
25 ses sœurs> avaient été tués - exécutés à cause du fait que son

1 père avait été un lieutenant sous le régime de Lon Nol.  
2 Comme c'est le cas pour toutes les autres régions ou  
3 organisations du Kampuchéa démocratique, des arrestations de  
4 soldats et fonctionnaires de l'ancien régime étaient rapportées  
5 aux dirigeants du PCK à Phnom Penh.  
6 Par exemple, ce rapport de 1977 de la zone Nord-Ouest décrit les  
7 efforts continuellement déployés pour arrêter des anciens soldats  
8 ayant les grades de sous-lieutenant, lieutenant, capitaine et  
9 <commandant> - et qui se cachaient dans les coopératives.  
10 [10.44.08]  
11 La Chambre a également entendu des témoignages sur les  
12 arrestations et les exécutions d'ouvriers sur ce site.  
13 Yi Laisov a indiqué à la barre avoir été témoin de l'arrestation  
14 de 15 hommes et femmes et a décrit comment elle les a entendus  
15 appeler à l'aide, alors qu'on les frappait, jusqu'à ce qu'il n'y  
16 ait plus que le silence.  
17 Sot Sophal a vu des miliciens battre des ouvriers à mort à deux  
18 occasions et a aidé à enterrer leurs corps dans la digue du  
19 barrage.  
20 Deux autres témoins - <Tak Boy> et le chef de compagnie Chhum  
21 Seng - ont également décrit comment ils ont aidé à enterrer les  
22 corps de leurs camarades ouvriers exécutés sur le site. Chum Seng  
23 indique à la barre que beaucoup de personnes sont tombées  
24 malades. Et beaucoup ont été emmenées pour être exécutées au  
25 motif qu'elles feignaient d'être malades. Il a décrit l'exécution

45

1 de 11 ouvriers qui ont subi des tests pour établir s'ils étaient  
2 atteints d'héméralopie - ou cécité nocturne -, un fait également  
3 évoqué à la barre et corroboré par trois autres témoins.

4 [10.45.35]

5 Chhum Seng et Lat Suoy ont dit à la barre que les ordres  
6 d'arrestations et d'exécutions émanaient du superviseur du site  
7 de Trapeang Thma, Ta Val.

8 Diapositive 68, concernant le barrage du 1er-Janvier.

9 (Présentation d'un document à l'écran)

10 Le barrage du 1er-Janvier était un barrage long de 60 kilomètres,  
11 construit sur le fleuve Chinit, dans les districts de Baray et  
12 Santuk de la Zone centrale, en 1977. Comme Trapeang Thma, le  
13 barrage du 1er-Janvier a été désigné comme étant un champ de  
14 bataille chaud - ce qui signifiait, d'après le témoignage de Meas  
15 Layhuor, que les ouvriers devaient souvent travailler <> jusqu'à  
16 minuit et transporter la terre en courant.

17 Cet extrait vidéo, identifié par Meas Layhuor et la partie civile  
18 Chao Lang à l'audience, montre le site de construction de ce  
19 barrage du 1er-Janvier.

20 <J'aimerais à présent projeter l'extrait vidéo numéro 3.>

21 [10.49.16]

22 (Présentation d'un document audiovisuel)

23 Messieurs les juges, vous pouvez voir sur cette vidéo le  
24 <remblai> raide sur lequel les ouvriers travaillaient et les  
25 paniers de terre qu'ils transportaient constamment d'un bout à

1 l'autre de ce site énorme.

2 Le chantier du barrage du 1er-Janvier a été visité par Nuon Chea,  
3 Pol Pot et d'autres dirigeants du PCK. Le secrétaire de la Zone  
4 centrale, Ke Pauk, a supervisé la construction du barrage, a  
5 visité le site pratiquement tous les jours et en faisait rapport  
6 aux dirigeants du Centre du Parti à Phnom Penh.

7 La visite de Nuon Chea au chantier du barrage du 1er-Janvier a  
8 été confirmée dans ce prétoire par son garde de corps personnel,  
9 Saut Toeung, qui l'accompagnait dans ses déplacements dans les  
10 provinces tous les deux ou trois mois - et par Sou Soeun,  
11 ancienne secrétaire de district et épouse de Ke Pauk.

12 <Saut Toeung> a indiqué que Nuon Chea inspectait le barrage  
13 suffisamment de près pour voir qu'il n'était pas bien construit,  
14 ajoutant qu'il avait donné des instructions aux responsables du  
15 projet. Il a également indiqué à la barre que Nuon Chea visitait  
16 les chantiers du barrage - et je cite - "très fréquemment".

17 (Fin de la présentation)

18 Dans le prochain extrait vidéo, vous verrez Nuon Chea inspectant  
19 un chantier, où un barrage ou un canal est en cours de  
20 construction. Dans cet extrait très court, vous verrez que Nuon  
21 Chea n'observait pas de loin les ouvriers. Il était là, bien au  
22 milieu d'eux, tandis qu'ils transportaient la terre.

23 J'aimerais faire projeter la vidéo numéro 4, Monsieur le  
24 Président.

25 [10.51.37]



1 (Présentation d'un document audiovisuel)

2 Messieurs les juges, comme c'était <le cas> pour Khieu Samphan,  
3 Nuon Chea avait pu, à de nombreuses occasions, observer ce qui se  
4 passait réellement sur les sites de travaux forcés du PCK. Le  
5 barrage du 1er-Janvier, sur le fleuve Chinit, était également  
6 connu de Khieu Samphan, qui en a parlé dans un discours prononcé  
7 devant des milliers de cadres et d'ouvriers le 15 avril 1977 -  
8 discours diffusé à la radio du Kampuchéa démocratique. Dans ce  
9 discours, Khieu Samphan a clairement montré qu'il connaissait les  
10 conditions dans lesquelles les travailleurs construisaient les  
11 barrages sur le fleuve Chinit et sur d'autres sites.

12 (Fin de la présentation)

13 Diapositive 69, il dit - et je vais citer:

14 (Présentation d'un document à l'écran)

15 [10.52.42]

16 "Dans tout le pays, tous les sites de construction pourront  
17 réaliser les objectifs du plan de 1977 d'ici la fin mai. Ces  
18 projets comprennent des barrages pour irriguer les champs pendant  
19 toute l'année et contenir l'eau du Prek Thnot, <du Chinit> et  
20 d'autres cours d'eau. Chaque site de construction d'un réservoir,  
21 d'un canal ou d'un barrage emploie 10000, 20000, voire 30000  
22 ouvriers. Nous n'avons pas de machines. Nous faisons tout à la  
23 force des bras de notre population. Bien que travaillant à mains  
24 nues, ils peuvent tout faire."

25 Ce même discours démontre également comment Khieu Samphan a

48

1 contribué à la mise en œuvre du plan du Parti - <le> grand bond  
2 en avant - à travers des déclarations approuvant le plan du Parti  
3 de construire des barrages massifs, comme ceux de Trapeang Thma  
4 et du 1er-Janvier, en l'espace de quelques mois seulement.  
5 Diapositive <75> - il dit:  
6 (Présentation d'un document à l'écran)  
7 [10.53.51]  
8 "De nombreux réservoirs, canaux et fossés que nous avons  
9 maintenant achevés auraient pris des années pour être terminés,  
10 si nous avions attendu que les soi-disant experts agricoles de  
11 l'ancien régime viennent les construire pour nous.  
12 Regardez le barrage de Prek Thnot. L'année dernière, nous avons  
13 passé un mois seulement à contenir le fleuve <Stung> Prek Thnot.  
14 Que ce barrage, ce réservoir que nous avons construit, ne dure  
15 que cinq ou dix ans, cela importe peu."  
16 C'est une déclaration remarquable. Khieu Samphan était prêt à  
17 accepter le sacrifice humain nécessaire à construire ces barrages  
18 en l'espace d'un seul mois, même si ces barrages étaient  
19 construits avec tant de négligence qu'ils ne perdureraient que  
20 pendant cinq ans. Lui et les autres dirigeants du Parti  
21 n'hésitaient <aucunement> à exploiter et abuser la main d'œuvre  
22 des Cambodgiens pour un gain à court terme. Pour les dirigeants  
23 du PCK, les souffrances de la population ne comptaient pas.  
24 [10.55.09]  
25 Diapositive 81.

1 (Présentation d'un document à l'écran)  
2 Khieu Samphan a achevé son discours d'avril 1977 en réitérant son  
3 appel lancé à la population - appel à continuer de travailler à  
4 un rythme effréné pour continuer à atteindre ou dépasser les  
5 objectifs fixés par le plan de production du Parti de 1977.  
6 Messieurs les juges, ce discours reflète ce que Khieu Samphan,  
7 Nuon Chea et les autres dirigeants du PCK voulaient, ce qu'ils  
8 ont planifié, ce qu'ils ont ordonné - à savoir construire des  
9 barrages plus rapidement que personne ne l'avait jamais fait  
10 auparavant, indépendamment du coût humain.  
11 Comme <indiqué par> l'ancien chef adjoint des forces itinérantes  
12 du secteur 5:  
13 "Nous avons supervisé l'unité itinérante comme si nous  
14 supervisions des troupes. Nous étions déterminés à remporter la  
15 victoire en l'achevant en l'espace <d'un certain nombre de> mois.  
16 Nous avons dû superviser les forces pour nous assurer que le  
17 projet serait achevé comme prévu. Il était impossible d'envisager  
18 de ne pas le finir. Par conséquent, la population devait  
19 extrêmement souffrir."  
20 L'expérience vécue par les ouvriers au barrage du 1er-Janvier et  
21 de Trapeang Thma était le résultat direct des décisions, plans et  
22 ordres des dirigeants du Centre du Parti, tels que décrits par le  
23 discours même de Khieu Samphan. Les crimes endurés par la  
24 population n'étaient pas dus aux excès ou aux manquements des  
25 chefs locaux. Ils résultaient de la volonté des dirigeants de

1 Phnom Penh, qui étaient prêts à réduire en esclavage la  
2 population, la priver <> de ses libertés fondamentales, la forcer  
3 à effectuer des travaux pénibles, dans des conditions les plus  
4 inhumaines - et <à les tuer>, si nécessaire -, pour réaliser les  
5 objectifs du Parti.

6 [10.57.20]

7 Messieurs les juges, vous avez entendu 13 anciens ouvriers et  
8 cadres du chantier du barrage du 1er-Janvier. Parmi les 30000  
9 ouvriers ou plus travaillant sur ce site, il y avait des enfants,  
10 tels que la partie civile Seang Sovida qui, comme elle l'a dit  
11 elle-même à la barre, n'était âgée que de 12 ans lorsqu'elle  
12 travaillait à la construction du barrage. Les enfants sur ce site  
13 effectuaient le même travail que les adultes, à savoir  
14 transporter la terre. Le recours au travail <des enfants> était  
15 connu par les hauts dirigeants du PCK et approuvé par eux.

16 [10.58.06]

17 Dans son discours du 15 avril 1977, comme vous l'avez vu  
18 auparavant, Khieu Samphan a salué le recours au travail des  
19 enfants, en disant que les enfants du Cambodge étaient très  
20 heureux de ramasser des engrais naturels et d'aider à construire  
21 des barrages et des digues, <ainsi qu'à creuser> des <réservoirs>  
22 et des fossés.

23 Le neveu de Pol Pot, Seng Lytheng, a dit à la barre que des  
24 enfants travaillaient sur le barrage du 1er-Janvier lorsqu'il y  
25 allait avec Pol Pot.

1 Les témoins qui ont déposé à la barre sur le barrage du  
2 1er-Janvier ont décrit la réduction en esclavage dans des  
3 conditions inhumaines. Et cette expérience est pratiquement  
4 identique à celle des <> travailleurs de Trapeang Thma. <Tout  
5 comme au barrage de Trapeang Thma>, le travail commençait avant  
6 l'aube, la plupart des unités travaillant jusqu'à 22h00 et 23h00.  
7 [10.59.24]

8 Comme vous l'avez entendu de la partie civile Chao Lang, le 1er  
9 septembre 2015 <> :

10 "Lorsque nous arrivions au lieu où nous devions dormir, il était  
11 pratiquement minuit. J'étais tellement fatiguée, je m'effondrais  
12 sur le sol et je n'étais même pas encore dans un profond sommeil  
13 que, déjà, j'étais réveillée par un coup de sifflet."

14 Les ouvriers avaient des quotas quotidiens allant d'un à quatre  
15 mètres cube de terre, qu'ils devaient transporter dans des  
16 paniers pesant 30 kilogrammes, et devaient les transporter de la  
17 base des canaux au sommet du barrage. Ceux qui étaient souvent  
18 malades ou perçus comme étant paresseux, ou qui n'arrivaient pas  
19 à réaliser les quotas, étaient punis.

20 Comme l'a dit Uth Seng, certains travailleurs étaient punis en  
21 étant affectés à l'unité spéciale qui travaillait pendant de plus  
22 longues heures, recevaient des rations alimentaires moindres et  
23 étaient <> fouettés.

24 Comme à Trapeang Thma, au barrage du 1er-Janvier, les ouvriers  
25 recevaient seulement de minces rations - en général, uniquement

1 une bouillie ou une soupe liquide. Beaucoup étaient amaigris ou  
2 avaient le corps enflé. Ils tombaient régulièrement malades,  
3 attrapaient de la fièvre, la dysenterie, le paludisme, le  
4 choléra, mais ne recevaient que des <pilules en forme de> crottes  
5 de lapin en guise de remède et pas de médicaments <efficaces>.

6 [11.01.14]

7 Le fils de Ke Pauk, secrétaire de zone, au cours d'une audition  
8 devant le Bureau des co-juges d'instruction - avant sa mort - a  
9 évoqué les malades qu'il avait vus sur le chantier. Et il a  
10 reconnu que certains étaient morts faute de médicaments.

11 L'ancienne superviseuse du site, <Ieng Chham>, a également  
12 reconnu que des gens étaient morts faute de nourriture suffisante  
13 et faute <d'hygiène et de personnel soignant> dûment formé. Comme  
14 au barrage de Trapeang Thma, l'hygiène était inexistante à celui  
15 du 1er-Janvier. Les mouches étaient omniprésentes.

16 Sou Soeun, qui était secrétaire de district, a reconnu l'absence  
17 de latrines et a reconnu que les dizaines de milliers de  
18 travailleurs devaient se soulager dans les fourrés.

19 Un Ron, ancien ouvrier sur le site, a déclaré à la barre que  
20 parfois son corps était <> couvert de poux.

21 [11.02.26]

22 Hun Sethany a déclaré à la barre que chaque louche de soupe qui  
23 était distribuée contenait un grand nombre de mouches.

24 Ke Un, neveu et chauffeur de Ke Pauk, secrétaire de la zone, a  
25 décrit comme suit ce qu'il a vu, lorsqu'il a amené son oncle sur

1 place.

2 Je cite:

3 "Il y avait des dizaines de milliers de personnes. Ils  
4 travaillaient très dur dans des conditions difficiles, <en  
5 particulier les> femmes. Quand elles avaient leurs règles, elles  
6 n'avaient pas d'eau pour se laver. Leurs derrières attiraient  
7 <énormément de> mouches. Sur place, il y avait trop de mouches.  
8 Elles ressemblaient à des abeilles."

9 Voilà ce qu'a vu le chauffeur, quand il est allé sur place. Et  
10 c'est aussi ce qu'ont dû voir Nuon Chea et les autres chefs du  
11 Parti lorsqu'ils ont inspecté le site. On ne peut pas cacher des  
12 <dizaines de> milliers de mouches. On ne peut pas dissimuler  
13 l'odeur qui se dégage lorsque 30000 ouvriers doivent déféquer  
14 dans la nature autour du chantier.

15 [11.03.26]

16 Le sort particulièrement indigne des femmes a été attesté par  
17 plusieurs sources - <merci de projeter la diapositive numéro 84>  
18 -, notamment la partie civile Nuon Narom, qui a décrit... qui a dit  
19 qu'elle et les autres ouvrières du site étaient traitées plus  
20 comme du bétail que comme des humains.

21 Et je vais citer:

22 "J'ai vu que certaines de mes collègues étaient maltraitées.  
23 Alors qu'elles étaient <vraiment> malades, elles n'ont pas été  
24 autorisées à se reposer. Elles ont contesté verbalement les  
25 ordres ou elles ont refusé le travail à accomplir et elles ont

54

1 été frappées. Moi, j'ai dû faire de mon mieux pour travailler et  
2 je ne pouvais rien dire. Je ressentais de la douleur au plus  
3 profond de moi. J'ai fait de mon mieux, à <l'époque. Je devais>  
4 travailler. Lorsque les femmes avaient leurs règles, elles  
5 avaient des douleurs dans le ventre. Elles auraient eu besoin de  
6 sanitaires, mais n'en avaient pas. Nous étions traitées comme des  
7 animaux."

8 Fin de citation.

9 [11.04.31]

10 Tout comme à Trapeang Thma et sur les autres sites - et dans les  
11 <> coopératives du Kampuchéa démocratique -, les ouvriers du  
12 barrage du 1er-Janvier ont été réduits en esclavage. Ils  
13 n'avaient pas le choix de travailler sur place ou non. Chaque  
14 aspect de leur vie a été absolument contrôlé par le Parti. Ils ne  
15 pouvaient pas quitter le chantier. Ils ne pouvaient pas non plus  
16 se déplacer à leur guise.

17 Comme l'ont déclaré <ces deux> témoins qui ont travaillé sur  
18 place, ainsi que des gens qui se sont rendus sur place - comme  
19 par exemple Seng Lytheng, neveu de Pol Pot -, des miliciens et  
20 des soldats armés de <fusils> AK patrouillaient sur le chantier  
21 afin d'empêcher les travailleurs de se soustraire à la tâche ou  
22 de prendre la fuite.

23 [11.05.23]

24 Om Chy, qui a été chef d'une unité mobile de 500 ouvriers, a  
25 parlé durant son témoignage d'une réunion à laquelle il a assisté



55

1 et au cours de laquelle les chefs du secteur 42 et du district de  
2 Baray ont dit clairement quel était le sort des travailleurs qui  
3 ne respectaient pas les plans de l'Angkar.

4 Je cite:

5 "Quiconque désobéissait aux consignes était considéré comme un  
6 ennemi. Quant au sort de ces gens, j'ai entendu dire qu'ils  
7 <seraient écrasés,> car ils étaient considérés comme entravant le  
8 bon avancement des travaux."

9 Vous avez également entendu à la barre Sou Soeun, ancienne  
10 secrétaire de district, laquelle a reconnu avoir reçu des  
11 rapports de la part de tous les chefs de commune concernant les  
12 travailleurs qui étaient emmenés et disparaissaient.

13 [11.06.35]

14 Je vais, à présent, évoquer le chantier de l'aéroport de Kampong  
15 Chhnang.

16 <Diapositive 87>.

17 (Présentation d'un document à l'écran)

18 C'était un site de rééducation utilisé pour sanctionner et  
19 remodeler les soldats provenant des divisions soumises à des  
20 purges. Le site était exploité par la division 502 de l'Armée  
21 révolutionnaire du Kampuchéa. Il avait été établi par le Comité  
22 permanent du PCK, lors de réunions auxquelles ont participé tant  
23 Nuon Chea que Khieu Samphan. Comme les autres chantiers abordés  
24 aujourd'hui, celui-ci a été inspecté par la plupart des  
25 dirigeants suprêmes du PCK, dont Khieu Samphan et d'autres

1 membres du Comité permanent.

2 La Chambre a entendu la déposition de dix témoins et parties  
3 civiles sur les conditions de travail qui prévalaient sur ce site  
4 mis en place par le Comité permanent du PCK. Les ouvriers envoyés  
5 sur place l'étaient pour être rééduqués. C'était surtout des  
6 soldats provenant des divisions ou des régions qui avaient perdu  
7 la confiance des chefs du Parti, notamment les divisions 310 et  
8 450 de l'ARK, ainsi que des zones Nord et Est. C'était des gens  
9 accusés d'avoir une mauvaise biographie ou d'avoir des liens avec  
10 des cadres arrêtés précédemment.

11 [11.07.55]

12 Le témoin Keo Kin a été envoyé sur place au motif que son père  
13 avait été adjoint au chef de commune sous le régime précédent.  
14 Parmi les gens contraints au travail, sur place il y avait aussi  
15 des soldats invalides ou blessés comme Keo Loeur - témoin qui a  
16 comparu à l'audience.

17 Les ouvriers du chantier de l'aéroport ont construit deux pistes  
18 faisant deux kilomètres quatre de long, ainsi qu'un vaste centre  
19 de commandement souterrain composé de tunnels et de salles  
20 construits à flanc de collines à l'aide d'explosifs. Le travail  
21 commençait à l'aube, se poursuivait jusqu'à la nuit. Quand la  
22 nuit tombait, on allumait des lumières. Il n'y avait pas de jours  
23 de congé. Les repas étaient servis seulement deux fois par jour  
24 et ne suffisaient pas à alimenter les travailleurs, lesquels sont  
25 tombés malades et ont maigri.

1 En revanche, les techniciens chinois présents sur place, quant à  
2 eux, mangeaient abondamment. Ils avaient notamment du pain et des  
3 nouilles. Et ils tenaient banquet chaque semaine - banquet où ils  
4 buvaient de la bière, comme l'a rapporté à la Chambre Chan Morn,  
5 qui était un assistant du superviseur de ce chantier.

6 [11.09.27]

7 Les témoins qui sont venus déposer à la barre ont décrit  
8 l'épuisement extrême qu'a provoqué chez eux le travail forcé. Keo  
9 Loeur a dit ceci à la barre.

10 Je cite:

11 "À l'époque, j'étais comme mort. J'avais l'impression d'être  
12 mort. Je n'ai jamais pensé que j'en réchapperais. Je pensais que  
13 le surmenage ou <la malnutrition> me tueraient."

14 Il a également dit à la barre que les gens avaient dû continuer à  
15 travailler, même malades, faute de quoi ils se <seraient fait>  
16 accuser d'être des ennemis. Ce témoin a dit avoir vu des  
17 travailleurs s'effondrer et perdre <connaissance>.

18 Kong Siek, une partie civile qui travaillait sur <le site>, a dit  
19 ce qui suit à la barre, le 17 juin 2015.

20 Je cite:

21 [11.10.28]

22 "Nous devons travailler. Même si nous parvenions à peine à tenir  
23 en main une houe à cause du surmenage, nous n'osions pas nous  
24 interrompre. Il fallait continuer à travailler."

25 Elle a également décrit <son> état, <son> apparence physique <et

1 celle> des autres travailleurs.

2 Je cite:

3 "Nous étions assez rachitiques. Le membre qui ressortait, c'était  
4 la tête, ainsi que les deux rotules. Nous marchions d'un pas mal  
5 assuré. Nous tentions de travailler dur, de peur d'être tués.

6 Même quand nous avions mal aux orteils, aux doigts, ou quand nous  
7 étions malades, nous nous efforcions de travailler. Nous étions  
8 amaigris. Nous étions épuisés, mais nous continuions à  
9 travailler."

10 Chum Samoeurn est une autre ancienne ouvrière de ce chantier.

11 Elle aussi, elle décrit les conditions déplorables qui régnaient  
12 sur ce chantier. Elle a dit à la barre qu'elle-même et les autres  
13 étaient infestés par les poux, "sur le crâne et sur la peau".

14 Elle a dit que les gens devaient boire de l'eau sale, de l'eau  
15 insalubre prélevée dans le ruisseau où ils se <lavaient>.

16 [11.12.00]

17 Madame, Messieurs les juges, vous avez également entendu des  
18 dépositions concernant le dangereux travail de ceux qui avaient  
19 pour tâche de <creuser> des tunnels dans <le versant nord de la  
20 colline> de <Ta Reach>, à l'aide d'explosifs. Quatre témoins ont  
21 rapporté que des travailleurs ont été sérieusement blessés ou  
22 tués par des morceaux de pierre, car ils n'avaient pas pu courir  
23 assez vite après la mise à feu des explosifs.

24 Him Han a dit que, étant donné la dangerosité de ce travail, les  
25 superviseurs du site avaient chargé les forces de la zone Est de

1 manipuler les explosifs.

2 Voici ce qu'a dit ce témoin, interrogé par la Défense -

3 <diapositive 91> -, je cite:

4 "C'était une méthode d'exécution. Nous ne pouvions pas refuser

5 cette tâche ni protester. C'était difficile de loger les

6 explosifs dans la roche. Eux, ils se moquaient de savoir combien

7 de gens mouraient. C'était un travail dangereux. Après

8 l'explosion de la roche, les fragments <frappaient> celui qui

9 était chargé de ce travail. <Cette> personne mourrait ou était

10 blessée. Et là, j'ai compris que ce genre de tâche était confiée

11 aux gens <qu'ils voulaient> faire mourir."

12 [11.13.22]

13 Les preuves dont est saisie la Chambre démontrent également que

14 les ouvriers du chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang ont été

15 réduits en esclavage. En effet, ils n'avaient pas la possibilité

16 de quitter le chantier. Ils étaient constamment sous la

17 surveillance <d'escouades de gardes>. Him Han a dit à la barre

18 que les ouvriers n'étaient pas autorisés à se déplacer à leur

19 guise et que ce chantier était - pour le citer - "une prison sans

20 murs". Il a également évoqué le contrôle absolu qui était exercé

21 par les chefs de chantier.

22 Et je vais le citer:

23 "Ils nous considéraient comme des traîtres. Ils nous

24 contrôlaient. Nous ne pouvions pas protester ou refuser le

25 travail - faute de quoi, nous aurions disparu. C'est pour cela

60

1 qu'aucun d'entre nous n'a osé protester. Si nous n'atteignons  
2 pas le quota pendant la journée, il fallait faire le travail  
3 l'après-midi, le soir... Et parfois, il fallait travailler toute la  
4 nuit pour atteindre le quota."

5 Fin de citation.

6 [11.14.52]

7 Je veux évoquer ce qui arrivait à ceux qui tentaient de prendre  
8 la fuite, car ce sont là des éléments de preuve particulièrement  
9 convaincants qui viennent démontrer que les ouvriers de ce  
10 chantier ont été réduits en esclavage.

11 Il existe un document d'époque qui nous est parvenu, concernant  
12 ce chantier de Kampong Chhnang. Et ce document répond à la  
13 question - il vient confirmer les dépositions des témoins.

14 <Diapositives 94 à 98>.

15 (Présentation d'un document à l'écran)

16 Il s'agit du rapport mensuel émanant de la zone Ouest pour le  
17 mois de juillet 1978. Il y est question du fait que des troupes  
18 du secteur ont trouvé trois ennemis qui tentaient de s'enfuir de  
19 l'aéroport de Kampong Chhnang:

20 <"À une heure et demie> du matin, le 24 juillet 1978, la zone  
21 signale que les soldats ont tiré sur ces gens et les ont capturés  
22 - et qu'un des travailleurs capturés a été envoyé en rééducation  
23 pour se faire interroger plus avant."

24 [11.16.07]

25 Le rapport de la zone Ouest datant du mois précédent comportait

1 toute une partie intitulée "Ceux qui tentent de s'enfuir des  
2 coopératives".  
3 <Diapositive 99>.  
4 (Présentation d'un document à l'écran)  
5 C'est un rapport de <mai 1975>, adressé par la zone Nord-Ouest à  
6 l'Angkar, concernant le secteur 5, soit celui où était le barrage  
7 de Trapeang Thma. On y trouve une description des mesures prises  
8 contre neuf personnes qui se sont échappées des coopératives dans  
9 ce secteur.

10 Et je vais citer:

11 "Dans la région 5, neuf ennemis - six hommes et trois femmes -  
12 ont pris la fuite pour gagner la forêt de Prey <Daun Khiev  
13 (phon.)>, au nord de Kamboul. Ils ont tenté de s'échapper du  
14 groupe. Nous avons mené enquête. Nous les avons traqués <tous les  
15 jours>. Nous les avons retrouvés alors qu'ils se reposaient. Nous  
16 leur avons tiré dessus. Du coup, ils se sont enfuis, <indemnes,>  
17 en perdant en cours de route, dans leur fuite, la nourriture  
18 qu'ils transportaient. Nous les traquons toujours. En outre, des  
19 gens ont tenté de gagner la Thaïlande. Mais il y a beaucoup moins  
20 de fuyards que <la dernière fois>. Nous les avons anéantis pour  
21 la plupart d'entre eux."

22 Fin de citation.

23 [11.17.39]

24 Au cours de différentes années, différentes zones ont fait  
25 rapport au chef du Parti à Phnom Penh. Mais, à chaque fois, le

62

1 rapport atteste des mêmes mesures prises contre les fuyards. Si  
2 les coopératives et les chantiers n'étaient pas des prisons sans  
3 murs - comme l'affirme la Défense -, alors, pourquoi est-ce que  
4 ceux qui tentaient de prendre la fuite étaient traqués? Pourquoi  
5 leur tirait-on dessus et pourquoi les éliminait-on?  
6 Madame, Messieurs les juges, vous avez aussi entendu des  
7 dépositions concernant le grand nombre d'ouvriers de l'aéroport  
8 de Kampong Chhnang qui ont été arrêtés et emmenés.  
9 Keo Kin, qui travaillait à proximité du bureau de Lvey, le  
10 superviseur <du chantier>, a été témoin direct de certaines  
11 arrestations. Il a déclaré à la barre que des ouvriers avaient  
12 été convoqués dans le bureau de Lvey. Ils auraient ensuite été  
13 <ligotés par des gardes>, alors qu'ils étaient tenus en joue au  
14 moyen d'armes à feu. Ils auraient été poussés dans des camions de  
15 la division et emmenés. Ces arrestations ont eu lieu alors que  
16 Lvey, chef adjoint de la division 502, était présent.  
17 [11.19.00]  
18 L'un des ouvriers arrêtés et emmenés de l'aéroport de Kampong  
19 Chhnang était Yim Sam-Ol, alias Nhor, arrivé à S-21 le 19  
20 décembre 1978. Il porte le numéro 14693 dans la liste de  
21 prisonniers de S-21 établie par le Bureau des co-juges  
22 d'instruction. Et la biographie qu'il a rédigée à S-21 confirme  
23 qu'il a été arrêté <et envoyé depuis> l'aéroport de Kampong  
24 Chhnang.  
25 Je passe à présent aux coopératives du district de Tram Kak.



1 <Diapositive 102>.

2 (Présentation d'un document à l'écran)

3 Tram Kak était l'un des trois districts du Kampuchéa démocratique  
4 que Nuon Chea, Khieu Samphan et le Comité central du PCK ont  
5 salué comme étant un district modèle et un exemple à suivre pour  
6 tous les autres.

7 <Diapositive 104>.

8 (Présentation d'un document à l'écran)

9 En 1977, le Comité central a décerné la récompense du Drapeau  
10 rouge à ce district, pour ses efforts dans la construction du  
11 socialisme et la réalisation de la mission du Parti <>  
12 d'atteindre un rendement de trois tonnes de riz par hectare.

13 Et dans des résolutions adoptées à la fin d'un discours prononcé  
14 par Khieu Samphan, le 15 avril 1978, Tram Kak a, à nouveau, été  
15 présenté comme un modèle pour la production agricole à l'échelle  
16 du pays.

17 [11.20.35]

18 Début 1977, Nuon Chea et Khieu Samphan ont visité la coopérative  
19 de Leay Bour, dans le district de Tram Kak, en compagnie de Pol  
20 Pot, de Ta Mok - comme en ont attesté à la barre deux parties  
21 civiles et comme cela a été confirmé par Pech Chim, ancien  
22 secrétaire du district.

23 Madame, Messieurs les juges, au tout début du procès, pendant  
24 quatre mois, vous avez entendu les dépositions de gens et de  
25 cadres qui ont vécu dans ce district modèle à l'époque du

1 Kampuchéa démocratique. Il s'agit de dépositions émanant de gens  
2 du Peuple de base, du Peuple nouveau, des gens qui ont été  
3 envoyés à Tram Kak et qui ont été chargés de travailler dans les  
4 coopératives de ce district.

5 Il y a eu aussi la déposition de trois anciens chefs de commune,  
6 d'un cadre ayant été chef adjoint de l'hôpital de district, et  
7 aussi les dépositions de prisonniers et de gardes du bureau de  
8 rééducation de Krang Ta Chan. Et aussi la déposition de deux  
9 anciens secrétaires de ce district.

10 [11.21.53]

11 En outre, des centaines de documents d'époque provenant de Tram  
12 Kak ont été versés au dossier et permettent de documenter les  
13 crimes commis dans ce district sous les Khmers rouges, venant  
14 ainsi corroborer les dépositions des témoins, quant aux  
15 événements qui sont intervenus dans ce district modèle.

16 Dans ce district modèle, le Parti a exercé un contrôle absolu sur  
17 le moindre aspect de la vie de la population. Le travail, la vie  
18 de famille, la maison, les repas, jusqu'à la pensée et au  
19 mouvement des habitants, tout était contrôlé par l'Angkar.

20 Dans un journal qu'elle a tenu à l'époque, Oum Suphany, une  
21 partie civile, a écrit ceci - je cite:

22 "Je n'osais pas chanter, danser, parler, rire ouvertement. Notre  
23 routine, c'était dormir, travailler, manger."

24 [11.22.54]

25 La partie civile Ry Pov a déclaré à la barre que même pour se

1 rendre aux toilettes, lui-même et les autres membres de son unité  
2 mobile devaient demander l'autorisation du chef de l'unité et  
3 devaient lui dire combien de temps cela prendrait.

4 Pour garantir son contrôle absolu, le PCK a confisqué tout effet  
5 personnel. L'aval de l'Angkar était requis, ne fût que pour  
6 cueillir une mangue ou pour attraper une grenouille dans la  
7 rizière.

8 Vous savez quelles ont été les conséquences pour ceux qui avaient  
9 faim et qui ont eu l'audace de manger un peu de l'abondante  
10 nourriture qui pousse dans ce pays.

11 La partie civile Chou Koemlan a dit à la barre que son fils, âgé  
12 de 13 ans à l'époque, avait été ligoté et emmené pour être  
13 exécuté, au motif qu'il avait arraché des pommes de terre pour  
14 les manger.

15 [11.24.07]

16 Beng Boeun a évoqué à la barre le sort réservé à un membre de sa  
17 famille par alliance qui avait osé prendre une noix de coco.

18 Je cite:

19 "Alors que je gardais les vaches, mon beau-frère <cadet> du côté  
20 de ma femme a escaladé un cocotier. Il m'a vu et, depuis le faite  
21 de l'arbre, il m'a jeté une noix de coco. Quand il est  
22 redescendu, il a été emmené. Quand je suis arrivé à la  
23 coopérative, je l'ai vu ligoté, exposé au soleil accablant."

24 Fin de citation.

25 La partie civile Thann Thim et des témoins vous ont raconté que

1 les familles avaient été divisées dans ce district modèle du PCK.  
2 Ils vous ont dit que les maris étaient intégrés à des unités  
3 masculines, les épouses à des unités féminines, les enfants  
4 envoyés dans des unités d'enfants. Vous avez aussi entendu la  
5 déposition de certains de ces enfants - Meas Sokha, Oum Vannak.  
6 Ils ont relaté leur expérience. Ils ont dit avoir été battus  
7 lorsqu'ils se sont fait pincer en train d'essayer de quitter leur  
8 unité en catimini pour aller voir leurs parents.

9 [11.25.36]

10 Dans ce district modèle, comme cela a été le cas dans toutes les  
11 autres coopératives et tous les autres chantiers du Kampuchéa  
12 démocratique, on a fait travailler les gens très dur, depuis  
13 l'aube jusqu'à tard dans la nuit. Même les femmes enceintes  
14 étaient contraintes d'effectuer des travaux pénibles.

15 <Diapositive 101.>

16 En cours de procès, vous avez entendu le témoignage de plusieurs  
17 de ces femmes, dont Cheang Sreimom. Voici ce qu'elle a dit à la  
18 barre.

19 Je vais citer:

20 "Alors que j'étais enceinte depuis trois ou quatre mois, j'ai  
21 reçu l'ordre d'aller rassembler de la bouse de vache pour  
22 l'utiliser comme engrais à épandre dans les rizières. La bouse de  
23 vache que j'avais apportée était pesée. S'il n'y en n'avait pas  
24 assez, on me critiquait. Comme j'avais la nausée matinale, je ne  
25 pouvais pas bien m'alimenter. J'ai beaucoup maigri. Tout le monde

67

1 me critiquait, m'accusant de simuler la maladie, m'accusant  
2 d'être paresseuse à l'ouvrage. J'étais sous pression. J'étais  
3 très inquiète. D'un côté, je n'arrivais pas à travailler. De  
4 l'autre, il n'y avait pas assez à manger. Le travail commençait à  
5 4 heures du matin. C'était très dur."

6 Fin de citation.

7 [11.27.07]

8 Comme cela a été le cas dans d'autres régions, les rations  
9 alimentaires dans le district de Tram Kak n'étaient pas  
10 suffisantes.

11 La partie civile Chou Koemlan vous a parlé de la réalité des  
12 coopératives modèles de Leay Bour. Elle a parlé de la faim qui la  
13 tenaillait. Elle a dit qu'elle ne recevait qu'une cuillère de  
14 riz. Elle a rapporté que même son bébé n'avait pas assez à  
15 manger.

16 Bun Sarouen a raconté à la barre que les gens devaient se lever  
17 tôt le matin, travailler dur - tout cela pour un bol de bouillie  
18 de riz. À cause de la malnutrition et du surmenage, les gens sont  
19 tombés malades à Tram Kak. Quand ils devenaient malades, ils  
20 étaient traités de manière encore pire, dans ce district modèle,  
21 par les dirigeants.

22 Je vais citer les propos de Thann Thim:

23 "Certains sont tombés malades. Ils n'avaient plus que la peau sur  
24 les os. Leurs genoux étaient aussi gros que leur tête. Certains  
25 ont été accusés de souffrir de maladies psychologiques, alors

68

1 qu'ils étaient réellement malades.

2 Ils adhéraient au slogan qui disait:

3 'Aucun gain à te garder, aucune perte à se défaire de toi.'

4 Et donc, ces gens-là ont été emmenés. Ceux qui n'étaient pas à  
5 même de travailler voyaient leur ration alimentaire être réduite.

6 Ils étaient malades, leurs rations alimentaires <diminuaient>. Et  
7 l'on disait que si quelqu'un ne travaillait pas, il fallait  
8 seulement lui donner un petit peu à manger."

9 [11.29.17]

10 Vous avez également entendu le témoignage de Riel Son, ancien  
11 <chef> adjoint de l'hôpital du district de Tram Kak. Il a décrit  
12 le corps enflé des malades envoyés à l'hôpital. Il a parlé des  
13 gens qui souffraient de malnutrition, de dysenterie. Il a dit à  
14 la barre que le nombre de décès provoqués par la malnutrition n'a  
15 fait qu'augmenter au fil des années, à mesure que progressait le  
16 régime.

17 Et il a dit que durant le dernier mois - et je vais citer:

18 "Chaque jour, il fallait creuser des fosses pour y enfouir les  
19 patients décédés - environ de dix à vingt fosses par jour."

20 Fin de citation.

21 [11.30.06]

22 Riel Son a également évoqué une réunion avec le comité de  
23 district, au cours de laquelle on lui a demandé pourquoi il y  
24 avait tellement de malades à l'hôpital. Lorsqu'il a dit au chef  
25 du district modèle que la raison en était que les gens n'avaient

69

1 pas assez à manger et qu'ils souffraient de malnutrition, il a  
2 été accusé d'avoir attaqué les coopératives. Et sa demande  
3 tendant à accroître les rations a été rejetée.  
4 Dans ce district modèle du PCK, beaucoup de personnes qui  
5 <osaient> se plaindre du manque de nourriture ou des conditions  
6 de travail difficiles étaient arrêtées comme étant des ennemis  
7 <et> envoyées dans des <bureaux> de rééducation - et n'étaient  
8 jamais revues. Parmi elles, il y avait un certain nombre de  
9 <collègues> de la partie civile Chou Koemlan - des ouvriers <>  
10 qui ont été arrêtés et qui ont disparu, quelques jours seulement  
11 après la visite de Nuon Chea et de Khieu Samphan dans la  
12 coopérative de Leay Bour.  
13 [11.31.15]  
14 Les arrestations de personnes qui se sont plaintes des conditions  
15 inhumaines sont confirmées par les documents de districts qui ont  
16 été conservés.  
17 Diapositive <109>.  
18 (Présentation d'un document à l'écran)  
19 La liste de <la> prison de Krang Ta Chan comprend des personnes  
20 dont le crime allégué était de s'être plaintes de n'avoir été  
21 nourries qu'à la bouillie.  
22 <Diapositive 111.>  
23 Dans une lettre du 17 janvier 1978 <> du chef de commune de Tram  
24 Kak, adressée à Krang Ta Chan, le chef de commune, <Tun (phon.) ,  
25 a écrit>:

70

1 "Nous avons arrêté un nouveau résident appelé Sok Se dans le  
2 village de Tram Kak, commune de Tram Kak. Cette personne a dit,  
3 le 14 janvier, <qu'elle> avait reçu instruction de travailler  
4 comme un animal et que le grenier était plein de riz, alors que  
5 la ration alimentaire était très réduite. Le comité de district a  
6 donc décidé de <nous demander de l'arrêter et de vous>  
7 l'envoyer."

8 [11.32.28]

9 <Diapositive 112>

10 (Présentation d'un document à l'écran)

11 Dans ce document du 6 octobre 1977, <le chef de> la commune de  
12 Nhaeng Nhang a fait rapport sur quatre femmes au Parti du  
13 district, parce que ces quatre femmes se sont plaintes de la  
14 révolution en disant:

15 "On ne voit rien à manger. On mange de la bouillie matin et soir.  
16 Quel est ce type de révolution? On ne trouve rien à manger. Ce  
17 n'était pas comme dans l'ancienne société. Dans l'ancienne  
18 société, on était très heureux. Si on voulait manger des nouilles  
19 ou du pain, il y en avait en abondance. Ce n'est pas comme leur  
20 soi-disant révolution."

21 Madame, Messieurs les juges, c'était là la réalité de la vie dans  
22 ce district modèle du PCK. Les crimes de réduction en esclavage  
23 et d'actes inhumains ont clairement été établis au-delà de tout  
24 doute raisonnable.

25 M. LE PRÉSIDENT:



71

1 Je vous remercie.

2 Le moment est opportun d'observer la pause déjeuner. La Chambre  
3 va suspendre l'audience et reprendre les débats à 13h30. Soyez-en  
4 informés.

5 Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan dans la salle  
6 d'attente du sous-sol et veuillez le ramener cet après-midi dans  
7 le prétoire, avant 13h30.

8 L'audience est suspendue.

9 (Suspension de l'audience: 11h33)

10 (Reprise de l'audience: 13h30)

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Veuillez vous asseoir.

13 Reprise de l'audience.

14 La parole est cédée à la co-avocate cambodgienne pour reprendre  
15 ses réquisitions.

16 Mme CHEA LEANG:

17 Merci, Monsieur le Président.

18 Bonjour à tous.

19 Je passe maintenant à la persécution des bouddhistes.

20 Les accusés étant également poursuivis, dans le cadre du district  
21 de Tram Kak, du chef de persécution pour motif religieux à  
22 l'encontre des bouddhistes, avant de passer aux mariages forcés,  
23 j'aimerais aborder <brièvement> la politique du PCK interdisant  
24 le bouddhisme, et les éléments de preuve concernant les faits  
25 relatifs aux pagodes, aux moines et à la pratique du bouddhisme à

1 Tram Kak pendant le régime du Kampuchéa démocratique.  
2 Il ne fait aucun doute que l'une des politiques mises en œuvre  
3 par les dirigeants du PCK pendant le régime du Kampuchéa  
4 démocratique était la fermeture des pagodes, le défroquage des  
5 moines et l'interdiction de pratiquer la religion bouddhique. Ces  
6 éléments de preuve ne sont pas basés sur des rumeurs - comme le  
7 prétend la Défense -, mais sur l'expérience personnelle des  
8 Cambodgiens ayant vécu pendant cette période et ayant survécu au  
9 régime - et qui ont profondément souffert de l'absence de cet  
10 élément essentiel de la vie cambodgienne, lorsque leurs pagodes  
11 locales ont été fermées, les moines défroqués et lorsqu'on leur a  
12 interdit le culte et la pratique de leur religion.  
13 [13.32.42]  
14 Messieurs les juges, vous avez entendu des centaines de témoins  
15 dans ce prétoire et des milliers d'autres ont été auditionnés. Il  
16 n'y a tout simplement pas d'éléments de preuve crédibles qui  
17 viennent réfuter le fait que le bouddhisme avait été éliminé de  
18 la société cambodgienne sous le régime du Kampuchéa démocratique.  
19 Nous avons présenté dans notre mémoire final une liste des  
20 témoins, dans chaque zone et région du Kampuchéa démocratique,  
21 qui ont fait des témoignages établissant que le bouddhisme avait  
22 été éliminé de leur région - c'est l'annexe E de notre mémoire.  
23 La Défense aimerait vous faire croire qu'il s'agit d'une simple  
24 coïncidence que chaque pagode ait été fermée, que chaque moine  
25 ait été défroqué, partout dans le pays, après la prise par le PCK

1 du pouvoir, le 17 avril 1975.  
2 Ce n'était pas le cas. C'était une décision prise par Pol Pot,  
3 Nuon Chea, Khieu Samphan et les autres hauts dirigeants du PCK,  
4 lors de réunions qu'ils ont tenues à Phnom Penh après leur  
5 victoire du 17 avril. Et cette politique a ensuite été  
6 communiquée par les deux principaux dirigeants à une réunion de  
7 masse de cadres du PCK, tenue du 20 au 25 mai 1975.  
8 [13.34.52]  
9 Vous avez entendu quelques participants encore en vie ayant  
10 assisté à cette réunion, à savoir l'ancien secteur... l'ancien  
11 secrétaire du secteur 105, Sao Sarun, qui a confirmé que Pol Pot  
12 et Nuon Chea avaient parlé de la fermeture des pagodes.  
13 Messieurs les juges, vous avez également entendu comment cette  
14 directive des dirigeants du PCK avait été mise en œuvre dans le  
15 district de Tram Kak. Comme l'a dit à la barre Pech Chim, l'un  
16 des dirigeants locaux ayant assisté à la réunion tenue du 20 au  
17 25 mai 1975 à Phnom Penh, l'un de ces dirigeants locaux était  
18 donc la secrétaire du district de Tram Kak à cette époque - Yeay  
19 Khom, la fille de Ta Mok.  
20 De retour de cette réunion, elle a organisé une réunion de cadres  
21 de Tram Kak, au cours de laquelle elle a relayé aux chefs de  
22 commune les ordres des dirigeants du PCK sur ce qu'il fallait  
23 faire des pagodes, des moines et du bouddhisme.  
24 De nombreux témoins de Tram Kak ont parlé à la barre de cette  
25 réunion et de l'exécution de l'ordre qui s'en est suivi - 100

74

1 moines au moins, dans toute la province de Takéo, ont été  
2 rassemblés à la pagode de Angk Roka, dans le district de Tram  
3 Kak, <et ont été> forcés de se défroquer.

4 [13.36.39]

5 Vous avez entendu deux de ces moines. Le vénérable Em Phoeung, le  
6 chef des moines de la province de Kampot, et Khiev Neou. Ils ont  
7 tous les deux confirmé que, avec d'autres moines rassemblés à cet  
8 endroit, ils ont été forcés de quitter l'habit de moine.

9 Je vais citer les termes de Em Phoeung:

10 "On nous a dit qu'on ne pouvait pas rester moines. Chaque moine  
11 devait quitter l'habit ou être défroqué. Et personne ne serait  
12 plus autorisé à être moine. L'on m'a dit que je ne devais pas  
13 m'opposer à l'Angkar, aux instructions de l'Angkar, et que nous  
14 devons tous être patients et suivre les instructions - sinon, on  
15 serait tués."

16 [13.38.07]

17 Ce fait a également été confirmé par des cadres et résidents  
18 locaux, notamment Riel Son, et l'ancien messenger de district,  
19 ainsi que Van Soeun, garde à Krang Ta Chan.

20 Il ressort clairement de la preuve que les cadres du PCK ont  
21 effectivement mis en œuvre cette politique dans le district de  
22 Tram Kak et partout au Cambodge. Les chefs... les dirigeants du PCK  
23 eux-mêmes ont annoncé, dans une circulaire du Parti datée du 22  
24 septembre 1975, que 90 à 95 pour cent de moines et des pratiques  
25 bouddhiques n'existaient plus.

1 À une séance d'études de septembre 1978, dirigée par Pol Pot et  
2 Nuon Chea - à laquelle le <directeur de S-21,> Duch, a assisté et  
3 dont il a parlé dans sa déposition -, il a été annoncé <par Pol  
4 Pot> que le Parti avait réussi à éliminer le bouddhisme en  
5 faisant travailler les moines à la construction des barrages et  
6 en les fondant dans la masse populaire. <Ils seraient ensuite  
7 désireux d'aller au front, on leur confierait des armes et ils  
8 auraient le sens de l'honneur.>

9 Des documents d'époque du district de Tram Kak confirment  
10 également l'élimination du bouddhisme. Par exemple, un rapport du  
11 31 août 1977, émanant de la commune de Leay Bour, fait état de  
12 l'arrestation d'un jeune du coin qui s'est plaint - je cite:  
13 [13.39.54]

14 "Il n'y a plus de bouddhisme, plus de moines, plus d'écoles, plus  
15 d'enseignants, ni de marchés.

16 De lieux de culte paisibles, de nombreuses pagodes se sont muées  
17 en centres de sécurité et sites d'exécutions."

18 Messieurs les juges, vous avez entendu des témoignages sur  
19 certaines de ces prisons.

20 Wat Au Trakuon, dans le district de Kang Meas, où des milliers de  
21 Cham et des personnes du Peuple nouveau ont été envoyés à la  
22 mort.

23 Wat Baray Choan Dek, située près du barrage du 1er-Janvier.

24 Le vénérable Em Phoeung a indiqué que la majorité des pagodes de  
25 sa région avaient été transformées en prisons.

1 Ian Harris, le chercheur spécialiste du bouddhisme sous les  
2 Khmers rouges, a découvert que 15 des 21 centres de rééducation  
3 de district dans la zone Sud-Ouest étaient logés dans des  
4 pagodes.

5 Devant ces preuves accablantes, la défense de Nuon Chea prétend  
6 qu'il n'existait aucune politique interdisant la religion. Et, à  
7 l'appui de cette assertion incroyable, il cite le secrétaire de  
8 district de Tram Kak, Pech Chim.

9 Je vais terminer cette section de notre réquisitoire en vous  
10 montrant ce que dit réellement au prétoire ce témoin sur lequel  
11 se fonde la Défense.

12 Veuillez faire projeter la <diapositive> 118.

13 (Présentation d'un document audiovisuel)

14 [13.42.02]

15 Pech Chim, le témoin sur lequel se fonde la Défense a dit - je  
16 cite:

17 "Le bouddhisme a été éliminé parce qu'il était trop doux." Il a  
18 indiqué à propos des moines:

19 "Ce que je peux vous dire, c'est qu'ils ont été défroqués. <> Je  
20 pensais à l'époque qu'il fallait les garder, mais je ne pouvais  
21 pas le dire suffisamment fort pour être entendu. J'avais peur. Je  
22 <n'osais pas> le dire à haute voix."

23 Et il a dit à la barre:

24 "Khom, qui était le chef du Parti, a donné des instructions sur  
25 la démolition des statues bouddhiques et les communes les ont

77

1 appliquées."

2 (Fin de la présentation)

3 Messieurs les juges, les accusés <> sont coupables de persécution  
4 de bouddhistes pour motif religieux.

5 Je vais maintenant passer au crime des mariages forcés.

6 Et je demande la permission de donner la parole à mon collègue.

7 [13.43.18]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Vous y êtes autorisé.

10 M. SENG BUNKHEANG:

11 Merci, Monsieur le Président.

12 Bonjour à toutes les personnes présentes dans le prétoire.

13 Maintenant, je vais présenter le crime des mariages forcés. La  
14 croyance du PCK, selon laquelle ils pouvaient traiter les  
15 Cambodgiens ordinaires comme des biens que les dirigeants  
16 pouvaient utiliser à leur guise, est également démontrée dans la  
17 politique visant à forcer les individus à épouser des conjoints  
18 choisis par le régime et à consommer le mariage. Ces politiques  
19 constituent deux crimes distincts, qui sont juridiquement classés  
20 au rang de crime contre l'humanité et autres actes inhumains.

21 [13.44.19]

22 Tout d'abord, pour les mariages forcés.

23 Et, deuxièmement, pour le viol, dans le cas où le couple <> était  
24 forcé d'avoir des rapports sexuels non consentis par l'une ou  
25 l'autre partie - <ou par les deux>.

1 La preuve en l'espèce montre que les accusés et les autres  
2 dirigeants khmers rouges ont voulu rapidement accroître la  
3 population du Cambodge, à des fins de production agricole et de  
4 défense nationale, en arrangeant les mariages sans le  
5 consentement des intéressés. Ils formaient des... ils voulaient  
6 former des familles révolutionnaires qui ne seraient loyales  
7 qu'envers l'Angkar.

8 Des hommes et des femmes, qui parfois ne s'étaient jamais  
9 rencontrés, ont été forcés de se marier et de consommer le  
10 mariage contre leur gré. Les éléments de preuve montrent que  
11 cette politique a été mise en œuvre dans chaque zone et dans  
12 chaque secteur autonome du pays, ainsi que dans les divisions  
13 militaires du Centre et de l'ARK.

14 [13.45.52]

15 Nuon Chea et Khieu Samphan ont promu cette politique de mariages  
16 forcés. Les deux accusés ont affirmé que le PCK entendait  
17 accroître la population du Cambodge de façon spectaculaire, la  
18 faisant passer d'environ huit millions à quinze, à vingt  
19 millions, en l'espace de cinq à dix ans.

20 J'aimerais faire projeter la diapositive 128.

21 (Présentation d'un document à l'écran)

22 Dans son propre livre, Khieu Samphan a relevé que Philip Short  
23 avait raison lorsqu'il a écrit - je cite:

24 "Pol Pot n'avait pas l'intention de réduire le nombre

25 d'habitants. Bien au contraire, il avait l'objectif de doubler ou



1 de tripler la population. En particulier, il voulait que la  
2 population du Kampuchéa atteigne quinze à vingt millions en  
3 l'espace de dix ans."

4 Fin de citation.

5 [13.47.04]

6 En 1978, Khieu Samphan s'est adressé à vingt mille personnes, y  
7 compris des représentants de l'Armée révolutionnaire du  
8 Kampuchéa, en implorant les cadres - et je cite - "de bien  
9 comprendre et de bien mettre en œuvre le plan visant à accroître  
10 la population au maximum, de sorte que l'on puisse avoir quinze à  
11 vingt millions de personnes dans les dix à quinze prochaines  
12 années."

13 Fin de citation.

14 Nuon Chea a admis dans un entretien mené en 1981 - que je cite:

15 "Le Kampuchéa démocratique a adopté une politique visant à  
16 accroître sa population. Depuis 1975, le Kampuchéa démocratique a  
17 toujours nécessité une augmentation rapide de sa population. Par  
18 conséquent, le plan quadriennal de 1977-1980 visait à accroître  
19 notre population à quinze millions d'habitants au moins, en  
20 l'espace de cinq à dix ans."

21 La revue du Parti, "Étendard révolutionnaire", <dont> Nuon Chea a  
22 reconnu avoir largement contribué à la rédaction, <> a également  
23 entériné l'objectif d'accroître rapidement la population à quinze  
24 ou vingt millions d'habitants.

25 Il <cite un discours de Pol Pot - qui> dit:

80

1 [13.49.08]

2 "Notre population a augmenté <depuis le> coup d'État. Mais <ne  
3 pas à la vitesse voulue> par rapport aux objectifs du Parti, <qui  
4 sont d'atteindre une> population de quinze à vingt millions d'ici  
5 dix à quinze ans."

6 Fin de citation.

7 L'"Étendard révolutionnaire" dit également:

8 "Nous avons besoin de quinze à vingt millions de personnes pour  
9 répondre aux besoins de notre plan."

10 Fin de citation.

11 Pour atteindre cet objectif consistant à doubler une population  
12 qui était systématiquement affamée, surmenée de travail et  
13 exécutée, il fallait qu'il y ait un taux de natalité sans  
14 précédent. Pour réaliser ces objectifs irréalistes, les mariages  
15 étaient arrangés et approuvés par le PCK.

16 Nuon Chea a confié au biographe qu'il s'était choisi, Thet  
17 Sambath - <> je cite:

18 [13.50.47]

19 "Les hommes veulent toujours choisir de belles filles. C'est  
20 pourquoi nous les avons forcés à se marier - et c'est l'Angkar  
21 qui choisissait l'épouse." <>

22 Fin de citation.

23 La politique de mariages forcés du Centre a été mise en œuvre  
24 partout au Kampuchéa démocratique et les cérémonies de mariage  
25 étaient présidées par les responsables de divers échelons, y

81

1 compris les chefs d'unité, les chefs de village ou de  
2 coopérative, les chefs de commune, les responsables de district,  
3 de secteur, de zone, ainsi que les responsables militaires.  
4 Toute prétention selon laquelle cette politique n'émanait pas du  
5 Centre est absolument démentie par le fait qu'elle <a été mise en  
6 œuvre> par des personnes se trouvant aux échelons les plus élevés  
7 du Parti.

8 La Chambre a entendu la partie civile Chea Dieb, qui travaillait  
9 au ministère du commerce, placé sous la tutelle de Khieu Samphan.  
10 Elle a indiqué à la barre que Khieu Samphan a prononcé un  
11 discours à son intention et à l'intention des autres ouvrières du  
12 ministère du commerce. Je vais faire projeter une vidéo de ses  
13 propos, de sa déposition.

14 Vidéo numéro 5, s'il vous plaît.

15 [13.52.37]

16 (Présentation d'un document audiovisuel)

17 (Interprétation du khmer)

18 [Question:]

19 "Vous avez dit à la Chambre avoir rencontré Khieu Samphan deux  
20 fois - une fois à la réunion tenue à la pagode Ounalom. Durant  
21 cette réunion à la pagode Ounalom, de quoi a-t-il parlé?"

22 [Réponse:]

23 "Il a dit que toutes les femmes cadres devaient travailler pour  
24 l'État. Et celles âgées de plus de 19 ans, provenant de tous les  
25 ministères, devaient avoir leur mariage arrangé. On ne devrait

1 pas les garder célibataires."

2 [Question:]

3 "Lorsqu'il a dit qu'il fallait arranger le mariage des jeunes  
4 <hommes et des jeunes filles>, a-t-il dit à partir de quel âge il  
5 fallait arranger leur mariage? Est-ce qu'ils pouvaient se marier  
6 volontairement, sans que l'on ait à recourir à la force? A-t-il  
7 parlé de cela?"

8 [13.53.48]

9 [Réponse:]

10 "Il n'a pas dit si c'était un mariage d'amour ou non. Il a  
11 simplement dit que leur mariage devait être arrangé - le mariage  
12 des jeunes filles de plus de 19 ans et des jeunes <hommes> de 25  
13 ans. Il a demandé à tous les ministères d'arranger les mariages  
14 pour tous les jeunes. Il ne fallait pas les laisser célibataires.  
15 Seuls les plus jeunes pouvaient le rester. Voilà ce qu'il a dit."

16 [Question:]

17 "Quand il a dit que les jeunes <> devaient avoir leur mariage  
18 arrangé, a-t-il expliqué pourquoi?"

19 [Réponse:]

20 "Il a dit qu'ils devaient se marier afin de produire des enfants  
21 et assurer ainsi la défense du pays. Voilà ce qu'il a dit."

22 (Fin de la présentation)

23 [13.54.56]

24 M. SENG BUNKHEANG:

25 Chea Dieb a indiqué à la barre que, peu après ces propos de Khieu

1 Samphan, les femmes de son groupe ont été mariées. En effet, les  
2 éléments de preuve font état de multiples rapports concernant les  
3 mariages collectifs qui ont eu lieu au ministère du commerce.  
4 Un autre exemple, c'est Phan Him, une femme cadre du ministère du  
5 commerce, qui a indiqué à la barre qu'il y avait 21 couples lors  
6 de sa cérémonie de mariage et que - je cite...

7 Diapositive 139 - je vais la citer:  
8 (Présentation d'un document à l'écran)  
9 "L'on m'a dit que, malgré mon refus, l'Angkar allait m'affecter  
10 un mari, et que si j'enfreignais les règles de discipline, alors,  
11 il fallait que je fasse attention."  
12 Fin de citation.

13 Ensuite, elle a décrit la nuit où elle a été informée qu'elle  
14 <allait> être mariée - et je cite:  
15 [13.56.09]  
16 "Une nuit, le chef de l'unité des femmes de son ministère est  
17 venu dans mon ministère, vers 21 heures. L'on m'a appelée, on m'a  
18 convoquée - on m'a demandé:  
19 'Camarade, l'Angkar veut vous marier. Qu'avez-vous à dire à ce  
20 sujet?'  
21 Celui qui a fait la proposition de mariage, c'est Rith, du  
22 ministère chargé du commerce international. J'ai répondu en  
23 disant que je n'étais pas encore mûre, que je voulais travailler,  
24 que je ne voulais épouser aucun homme. Et le chef de l'unité des  
25 femmes m'a dit:

1 'Quoi que tu dises, tu dois être d'accord avec l'Angkar, et  
2 l'Angkar organisera ton mariage. Tu dois respecter l'Angkar et  
3 respecter les principes ou les directives établis par l'Angkar.'"   
4 Fin de citation.

5 Ruos Suy, chef adjoint des entrepôts d'État au ministère du  
6 commerce, a indiqué à la barre que, début 1977, le ministère a  
7 reçu un plan établissant - je cite - "des mesures strictes" - fin  
8 de citation -, en vertu desquelles 100 couples devaient être  
9 mariés chaque mois. Ruos Suy lui-même a été marié de force et on  
10 lui a demandé de faciliter d'autres mariages forcés impliquant  
11 des centaines de couples. Certains mariages ont même été célébrés  
12 par le ministre du commerce Van Rith et son adjoint, Nget You,  
13 alias Hong.

14 [13.58.19]

15 Les mariages forcés étaient également célébrés dans un ministère  
16 sous la supervision de Nuon Chea, à savoir le ministère des  
17 affaires sociales.

18 J'aimerais faire projeter la <diapositive> 142.

19 (Présentation d'un document audiovisuel)

20 Thuch Sithan a indiqué à la barre - et je vais citer:

21 "Les gens de mon âge, dans la vingtaine, qui travaillaient soit  
22 dans les hôpitaux, soit au ministère des affaires sociales, ont  
23 vu leur mariage arrangé par l'Angkar. C'est l'Angkar qui décidait  
24 de qui devait épouser qui."

25 Fin de citation.

1 Les mariages forcés ont été personnellement arrangés et célébrés  
2 par d'autres dirigeants du PCK, qui ont participé avec les  
3 accusés à l'entreprise criminelle commune.

4 Y compris le secrétaire de la zone du Sud-Ouest et membre du  
5 Comité permanent, Ta Mok.

6 Le secrétaire de la Zone centrale, Ke Pauk.

7 La ministre des affaires sociales, Ieng Thirith, et son adjointe,  
8 Sin Phal Kun, alias Sou, ainsi qu'un certain nombre de chefs  
9 militaires de division.

10 [13.59.43]

11 De plus, le document de politique centrale du PCK sur  
12 l'édification des familles indique, concernant les familles - je  
13 cite:

14 "Quel que soit le résultat de l'évaluation collective menée par  
15 l'Organisation et quelles que soient ses décisions, elles doivent  
16 être absolument respectées."

17 Fin de citation.

18 (Fin de la présentation)

19 Il ne faisait donc aucun doute que la politique de mariages  
20 forcés émanait du Centre. Les preuves montrent que cette  
21 politique a été mise en œuvre dans tout le pays.

22 [14.00.26]

23 Il est frappant de considérer la masse des dépositions versées au  
24 dossier sur les mariages forcés dans tout le pays. Dans le  
25 dossier 002, au total, 54 témoins qui ont comparu à l'audience et

1 131 témoins auditionnés par les co-juges d'instruction ont  
2 attesté de faits de mariages forcés - y compris des viols commis  
3 dans ce contexte.

4 En particulier, 27 témoins ont déposé à la barre en affirmant  
5 avoir été personnellement forcés à se marier, tandis que 59  
6 autres témoins ont rapporté la même chose aux juges  
7 d'instruction.

8 En outre, 22 personnes ont déclaré avoir été personnellement  
9 témoins du mariage forcé d'autrui. 52 autres personnes ont  
10 rapporté au Bureau des co-juges d'instruction avoir été  
11 personnellement témoins d'un mariage forcé.

12 Nous avons couvert de façon <très> détaillée ces témoignages dans  
13 nos conclusions finales. Ces témoignages, ainsi que d'autres  
14 éléments de preuve versés au dossier et portant sur les mariages  
15 forcés, permettent de dresser un tableau détaillé de  
16 l'application de la politique des mariages forcés. Il en ressort,  
17 entre autres, que les couples formés, dont bien souvent les  
18 membres ne s'étaient jamais rencontrés avant, étaient parfois  
19 mariés à l'occasion de cérémonies collectives impliquant 50  
20 couples ou davantage.

21 [14.03.10]

22 Il en ressort également que les mariages étaient arrangés sans  
23 préavis ou avec un préavis très court. Et il en ressort aussi que  
24 la famille, et en particulier les parents, n'étaient rarement,  
25 voire jamais, autorisés à assister à la cérémonie de mariage.



87

1 Il ressort aussi de ces preuves que, au cours des cérémonies,  
2 fréquemment, il était demandé aux couples de prononcer  
3 l'engagement de servir l'Angkar. Et il en ressort également qu'il  
4 existait des règles précisant qui pouvait marier qui, de façon à  
5 appairer des personnes appartenant à la même classe politique, la  
6 même ethnologie, ou encore le même milieu social.  
7 Moeng Vet, ancien cadre khmer rouge, a déclaré ceci - je cite -,  
8 c'est <la diapositive> 145:  
9 (Présentation d'un document à l'écran)  
10 "Hier, j'ai parlé du Peuple de base. <> J'ai parlé de mon  
11 commandant. Même s'il n'y avait pas d'instruction par écrit, la  
12 réunion a été organisée. Dans <la réunion de> l'unité, il a été  
13 dit que <les "Peuple de base" devaient se marier entre eux et  
14 qu'il> ne fallait pas demander en mariage des gens appartenant au  
15 Peuple du 17 avril, vu <leurs antécédents peu clairs. Il avait  
16 peur que les 17-avril soient affiliés au KGB ou à la CIA. Dans ce  
17 cas, les cadres pouvaient être limogés et nous pouvions être  
18 impliqués, car cela relevait principalement de l'unité. Il a été  
19 répété durant la réunion que leurs instructions étaient qu'il  
20 fallait consolider la base. Ils ont aussi parlé des jeunes, des  
21 progressistes, des candidats et du Parti. Mais, comme je l'ai  
22 déjà dit, cela a simplement été dit en réunion, sans être  
23 documenté.>  
24 [14.05.50]  
25 (Courte pause)

1 [14.06.26]

2 C'était une forme de coercition. Par exemple, si je tombais  
3 amoureux d'une 17-avril, je ne pouvais pas l'épouser, on m'aurait  
4 contraint à épouser une autre femme."

5 Les recommandations sur les couples à former devaient être  
6 avalisées par les autorités supérieures du PCK. Et les  
7 informations remontaient dans la chaîne hiérarchique pour bien  
8 montrer que la politique était <> appliquée. <Sur cette  
9 diapositive>, par exemple, on voit que le bureau de la zone Ouest  
10 signale au Centre que 42 couples ont été mariés en juillet 1978.  
11 Il ressort aussi des preuves existantes que le PCK, au moment de  
12 former des couples mariés pour faire des enfants au service de  
13 l'Angkar, voulait aussi veiller à ce que les liens familiaux en  
14 découlant n'enlèvent rien à la loyauté que chacun devait au PCK.  
15 Comme je l'ai dit, bien souvent, à la cérémonie de mariage, les  
16 intéressés devaient s'engager à servir l'Angkar. Et, parfois, on  
17 leur donnait instruction - je cite - "d'avoir des enfants pour  
18 l'Angkar".

19 [14.08.26]

20 Après le mariage, bien souvent, les couples ne pouvaient se  
21 réunir que quelques jours par mois, soit suffisamment longtemps  
22 pour que la femme tombe enceinte, mais pas suffisamment pour que  
23 naissent des liens familiaux forts. Les liens interpersonnels  
24 forts étaient interdits car ils constituaient - je cite - "de la  
25 propriété privée spirituelle".

1 Khieu Samphan a inculqué à un groupe d'intellectuels rentrés au  
2 pays que cette propriété privée spirituelle interdite incluait  
3 entre autres - et je cite - "vos parents, votre famille, votre  
4 épouse".

5 Fin de citation.

6 Le Roi-Père Norodom Sihanouk, assigné à résidence à Phnom Penh, a  
7 rapporté un échange analogue avec Khieu Samphan.

8 Il s'agit d'un extrait d'un document vidéo - le numéro 6.

9 [14.09.55]

10 (Présentation d'un document audiovisuel)

11 (Interprétation du khmer)

12 "Je n'ai pas vu les champs d'exécutions. En fait, j'étais  
13 <pratiquement> prisonnier des Khmers rouges dans le Palais royal.  
14 J'étais complètement isolé. La seule personne que je voyais était  
15 Khieu Samphan. Je le voyais de temps en temps. Il venait au  
16 Palais royal juste pour me dire:

17 'Bonjour! Comment allez-vous?'

18 J'ai essayé d'obtenir sa permission et celle de Pol Pot pour  
19 pouvoir, par exemple, lors de mon anniversaire, recevoir mes  
20 enfants ou mes petits-enfants. Mais il a dit:

21 'Non. Maintenant, ils sont loin de Phnom Penh. Ils sont en bonne  
22 santé, mais vous ne devez plus avoir de vie de famille parce que,  
23 désormais, avec notre nouveau communisme, nous devons penser à  
24 notre pays, à notre patrie avant tout. Donc, plus de vie de  
25 famille.'" "

1 (Fin de la présentation)

2 [14.11.25]

3 M. SENG BUNKHEANG:

4 Chea Dieb, qui travaillait au ministère du commerce, se souvient  
5 elle aussi que Khieu Samphan a donné les instructions suivantes -  
6 et je cite:

7 "Nous ne devons pas éprouver de sentiments envers nos parents.  
8 Nous devons nous détacher d'eux. <Nous devons simplement nous  
9 concentrer sur le fait de travailler pour le Parti ou l'État.>"

10 Fin de citation.

11 Et elle a continué en disant ceci - à savoir qu'on lui a dit que  
12 -, je cite:

13 "Nous étions sous la supervision de l'Angkar. Il ne faut pas se  
14 mettre à la recherche de ses parents parce que l'Angkar, c'est  
15 nos parents."

16 Fin de citation.

17 [14.12.12]

18 Si, dans l'ensemble, il y a eu beaucoup de similitudes, à  
19 l'échelle du pays, quant aux détails de la formation des couples,  
20 les cérémonies, et ce qui se passait après, il y a toutefois  
21 certaines variations, entre un élément de preuve et l'autre, vu  
22 l'application générale de cette politique dans tout le pays  
23 durant plusieurs années.

24 Qu'il soit bien clair aussi que l'Accusation ne dit pas que, sous  
25 le Kampuchéa démocratique, chaque partenaire de chaque mariage a

1 été victime d'un mariage forcé. En réalité, les preuves  
2 existantes montrent que certains cadres chanceux ou certaines  
3 personnes privilégiées pouvaient épouser un partenaire de leur  
4 choix.

5 Toutefois, presque toujours, les gens qui étaient mariés  
6 n'avaient pas le choix de se marier ou non. Et cela valait tant  
7 pour les cadres de haut rang que pour les membres vulnérables du  
8 Peuple nouveau.

9 Moeng Vet, qui était lui-même un cadre militaire, a déclaré que  
10 certains couples étaient formés après que le cadre de sexe  
11 masculin eut choisi une partenaire. Tandis que dans d'autres cas,  
12 les partenaires étaient "choisis au hasard à des fins de  
13 mariage."

14 Fin de citation.

15 [14.13.59]

16 Il a toutefois clairement indiqué qu'une fois qu'un cadre de sexe  
17 masculin avait choisi une femme - et ici, je cite:

18 "La femme ne pouvait pas refuser."

19 Fin de citation.

20 L'Accusation admet également que, si de nombreux couples mariés  
21 de force se sont séparés après la chute des Khmers rouges,  
22 certains sont restés ensemble pour diverses raisons. Il s'agit là  
23 de décisions personnelles qui appartiennent aux intéressés,  
24 indépendamment de la culpabilité des accusés pour ces crimes.

25 Les victimes ont subi une contrainte à l'étape de la désignation

1 du conjoint, du mariage, de la consommation, tant de façon  
2 implicite qu'explicite, au point de ne pas avoir de vrai choix  
3 quant à la personne à épouser, quant à se marier ou non, ni quant  
4 à la consommation du mariage. La coercition s'est manifestée  
5 explicitement par le biais de menaces, de punitions et  
6 d'exécutions pour ceux qui refusaient de se marier ou de  
7 consommer le mariage.

8 La coercition a également été implicite. Elle a été alors induite  
9 par l'environnement de peur mis en place par les Khmers rouges.  
10 De ce fait, la plupart des gens à qui l'on disait de se marier  
11 jugeaient impossible de refuser, car refuser aurait entraîné une  
12 punition dans un contexte où ils étaient à peine en train de  
13 survivre. Ou alors, un tel refus aurait pu être synonyme de mort.

14 [14.16.32]

15 Ces conditions de coercition implicite ont été mises en place par  
16 diverses méthodes.

17 L'avertissement de ne pas contester l'Angkar.

18 Des punitions sévères en cas de refus d'obéir à un ordre, pour  
19 futile que soit celui-ci. Punitions sévères en cas d'une  
20 transgression supposée ou d'une transgression réelle mineure -  
21 comme, par exemple, le fait de cueillir une mangue ou de briser  
22 une cuillère.

23 Il y a eu aussi la dépendance totale <> d'une population  
24 dépourvue de droits ou de voies de recours face à un État tout  
25 puissant.

1 Il y a aussi le fait que les gens savaient que d'autres, qui  
2 avaient résisté ou avaient refusé de se marier, avaient été punis  
3 ou tués.

4 [14.17.45]

5 Dans un tel contexte, il était impossible de donner son  
6 consentement personnel authentique en cas de proposition de  
7 mariage émanant de l'Angkar. Ceux qui ont reçu l'instruction de  
8 se marier craignaient à juste titre qu'un refus fasse d'eux des  
9 ennemis et <> entraîne des punitions sévères pour avoir désobéi à  
10 l'Angkar - par exemple, un envoi en rééducation ou à l'exécution.  
11 La grande majorité de ceux désignés par l'Angkar pour se marier  
12 n'ont pas pris le risque d'exprimer leur objection. Et c'est  
13 ainsi qu'ils ont été forcés au mariage. Ceux qui hésitaient ou  
14 refusaient d'obéir à l'ordre de se marier étaient souvent  
15 explicitement menacés ou encore punis.

16 La partie civile Seang Sovida a expliqué que l'atmosphère de  
17 contrainte créée par le PCK s'est exercée sur le mariage forcé  
18 subi par sa sœur.

19 Je vais citer la partie pertinente de la déposition de cette  
20 personne - c'est l'extrait numéro 7:

21 [14.19.22]

22 (Présentation d'un document audiovisuel)

23 (Interprétation du khmer)

24 "Par la suite, ma sœur aînée a été forcée à se marier. Elle avait  
25 15 ou 16 ans, à l'époque. Elle n'a pas donné son consentement. Ma

1 mère non plus ne voulait pas qu'elle se marie, vu son jeune âge.  
2 En plus, elle avait déjà un fiancé. Mais nous n'avions pas le  
3 choix, nous avons peur d'être maltraités. Nous avons donc obéi à  
4 cette instruction sans faire de bruit."

5 (Fin de la présentation)

6 [14.19.58]

7 M. SENG BUNKHEANG:

8 Dans l'extrait suivant, on peut voir Nget Chat raconter qu'elle  
9 se souvient avoir contesté, en son for intérieur, l'engagement  
10 qu'elle était forcée de prendre dans un mariage, <> quelques  
11 jours <seulement> après que son premier mari, un Khmer Krom, eut  
12 été emmené pour être tué.

13 Extrait vidéo:

14 [14.20.28]

15 (Présentation d'un document audiovisuel)

16 (Interprétation du khmer)

17 "On m'a dit de consommer le mariage. On m'a dit que nous devons  
18 prendre un engagement l'un envers l'autre et faire autant  
19 d'enfants que possible. Mais comment pouvais-je le faire? J'étais  
20 très maigre, je ne mangeais que de la bouillie, je n'avais aucune  
21 force. Mais je n'ai rien osé dire. J'ai donc prononcé  
22 l'engagement et j'ai prononcé les mots qu'on m'a dit de  
23 prononcer. Et j'ai applaudi comme on m'a dit de le faire."

24 (Fin de la présentation)

25 [14.20.55]



1 M. SENG BUNKHEANG:

2 Muol Eng, ancien cadre, a décrit son mariage forcé. Il a expliqué  
3 qu'il a ensuite eu l'ordre de marier d'autres gens de force.

4 Initialement, il s'était opposé à son propre mariage.

5 Voici ce qu'il a dit aux enquêteurs <- diapositives 150 à 151>:

6 "J'ai manifesté mon opposition, car je n'aimais pas celle qui  
7 m'était désignée pour femme. On a considéré que je m'opposais, on  
8 m'a dit que si je n'étais pas d'accord pour me marier, je  
9 m'opposais à l'Angkar. On m'a averti des conséquences en cas de  
10 refus persistant. On m'a dit que je risquerais d'être tué si je  
11 n'obéissais pas à la décision de l'Angkar. Nous avons dû  
12 consommer le mariage, car ils nous épiaient pour voir s'il y  
13 avait quelque chose d'inhabituel."

14 Fin de citation.

15 [14.21.49]

16 M. SENG BUNKHEANG:

17 Ensuite, Muol Eng est devenu <> un secrétaire de district dans la  
18 zone Nord-Ouest. Il a reçu pour instruction d'y arranger des  
19 mariages pour autrui. Il se souvient du cas de deux femmes ayant  
20 contesté leurs mariages. Il a alors reçu pour instruction de dire  
21 à ces femmes que leur devoir patriotique consistait pour elles à  
22 épouser les soldats invalides qui leur avaient été désignés comme  
23 époux par le Parti.

24 Après ça - et je cite:

25 "Elles ont accepté à contrecœur d'épouser leurs maris

1 respectifs."

2 Fin de citation.

3 [14.22.42]

4 Ruos Suy a dit ceci - je cite:

5 "Certaines personnes devant se marier n'ont pas osé refuser,  
6 craignant des mauvais traitements. Ces personnes ont marqué leur  
7 accord par peur. De l'extérieur, on n'aurait pas dit que c'était  
8 un mariage forcé. Mais, en fait, les gens ont été forcés à  
9 accepter, y compris moi-même. Parmi les vingt couples qui ont été  
10 mariés en même temps que le mien, seul mon couple est encore  
11 ensemble aujourd'hui."

12 Cheang Sreimom a, elle aussi, exprimé ce même sentiment dans sa  
13 déposition à la barre. Elle non plus ne voulait pas se marier,  
14 mais elle y a été contrainte. Et c'est la peur qui l'y a poussée.  
15 Veuillez projeter cet extrait vidéo numéro 9.

16 [14.23.54]

17 (Présentation d'un document audiovisuel)

18 (Interprétation du khmer)

19 "Quel que soit le conjoint désigné par l'Angkar, nous ne pouvions  
20 pas nous opposer. Nous avons dû marquer notre accord. Nous avons  
21 dû obéir et vivre ensemble, qu'il y ait eu ou non de l'amour  
22 entre les deux partenaires. Physiquement, mari et femme restaient  
23 ensemble, mais à l'intérieur, les sentiments étaient différents.  
24 Mais, par peur, nous avons décidé d'obéir aux instructions de  
25 l'Angkar. Dans le cas contraire, nous aurions été en danger - un

1 danger <> fatal."  
2 (Fin de la présentation)  
3 [14.24.52]  
4 M. SENG BUNKHEANG:  
5 Le cadre <Peou Koeun> a reçu à maintes reprises l'ordre  
6 d'organiser des mariages. Lorsqu'on lui a demandé si quelqu'un  
7 n'avait jamais refusé, voici ce qu'il a dit - je cite:  
8 "Personne n'a osé refuser. Après le mariage, si l'homme ou la  
9 femme ne s'entendait pas bien avec l'autre, on l'envoyait  
10 étudier. Je ne sais pas où ils étaient envoyés."  
11 La partie civile Kul Nem figure parmi les personnes qui n'ont pas  
12 osé refuser. Cette partie civile a déposé devant la Chambre. Il a  
13 dit qu'il était déjà fiancé à une autre femme, avant d'être  
14 désigné par les Khmers rouges pour épouser une <autre> fille. <>  
15 Voici l'extrait vidéo <10>:  
16 [14.26.11]  
17 (Présentation d'un document audiovisuel)  
18 (Interprétation du khmer)  
19 "D'après ce qu'ils disaient, à l'endroit où j'avais été emmené,  
20 vivaient des femmes. On m'a demandé si j'avais remarqué des  
21 femmes, j'ai dit non. Ils m'ont dit d'y réfléchir. Le lendemain,  
22 on m'a envoyé battre du riz à K-11 avec d'autres. Là, ils m'ont  
23 taquiné, ils ont plaisanté à mon sujet avec les autres femmes.  
24 Ils m'ont posé la question <à nouveau>. J'ai dit que je ne savais  
25 que penser. Ils m'ont donné trois jours pour y réfléchir. Ils

1 m'ont dit que si je ne répondais pas, je devrais en assumer les  
2 conséquences.  
3 Pendant ces trois jours, j'étais très inquiet, j'étais incapable  
4 de manger, je ne savais que faire. J'avais déjà une fiancée dans  
5 mon village. Après ces trois jours, ils m'ont à nouveau  
6 interrogé. J'ai répondu que j'acceptais le mariage arrangé - et  
7 ce, en dépit <du trouble de> mes sentiments, puisque j'avais une  
8 fiancée dans mon village. Je l'ai fait pour survivre, pour à  
9 nouveau voir le ciel. Et pour voir ce qui arriverait au pays.  
10 Voilà ce que j'ai ressenti.  
11 (Fin de la présentation)  
12 [14.27.45]  
13 M. SENG BUNKHEANG:  
14 Comme Moeng Vet l'a dit succinctement - je cite:  
15 "Je n'ai jamais vu personne avoir l'audace de refuser, car tout  
16 le monde se conformait à la politique du Parti. Tout le monde  
17 avait peur."  
18 Fin de citation.  
19 Comme cela a été dit, l'objectif ultime des mariages était  
20 d'accroître la population en faisant des enfants. Ceci était  
21 possible uniquement si le mariage était consommé. C'est ainsi que  
22 pour beaucoup de gens, la cérémonie de mariage a seulement été  
23 pour le PCK une manière de tenter de légitimer le viol.  
24 Say Naroeun a dit à la barre qu'à sa cérémonie de mariage - et  
25 ici, je cite:

1 [14.28.39]

2 "L'Angkar a appelé chaque couple pour prononcer un engagement.

3 Ils nous ont dit qu'il fallait obéir à l'Angkar et de répéter

4 après eux. Nous devions nous aimer mutuellement <à> partir de là,

5 travailler dur pour produire du riz, en atteignant tel quota.

6 Il fallait aussi faire des enfants, autant d'enfants que

7 possible, pour atteindre les objectifs fixés par l'Angkar. Ils

8 ont dit que l'Angkar avait besoin de davantage de gens pour mieux

9 défendre le pays. Telle était donc l'instruction des gens de

10 l'échelon supérieur. Nous avons dû répéter ces paroles."

11 Fin de citation.

12 Preap Sokhoeurn a relaté qu'une annonce analogue avait été faite

13 lors de sa cérémonie de mariage.

14 Je vais citer:

15 [14.29.51]

16 "Avant la cérémonie, Sau a annoncé aux participants à la réunion,

17 en général, que l'Angkar avait besoin de plus de forces. Donc,

18 ils avaient besoin de jeunes gens, de jeunes femmes - il fallait

19 qu'ils se marient pour faire plus d'enfants, afin de développer

20 les forces révolutionnaires."

21 Fin de citation.

22 Pour garantir la consommation du mariage, généralement, les

23 couples devaient passer quelques nuits ensemble après le mariage.

24 On les surveillait pour s'assurer qu'ils <aient des rapports

25 sexuels.>

1 Kol Set, <un cadre>, a déclaré avoir reçu l'ordre de - je cite:

2 "Faire des rondes, écouter, épier les couples récemment mariés.

3 Et ensuite, <je devais> faire rapport. Il s'agissait de savoir

4 qui parlait de l'Angkar, quels couples refusaient <d'avoir des

5 rapports sexuels> après le mariage."

6 Il a également indiqué que ceux qui refusaient de se marier ou

7 <d'avoir des rapports sexuels "seraient> emmenés en rééducation

8 <et disparaîtraient>".

9 [14.31.29]

10 Les couples consumaient les mariages. Dans ce cadre, il y avait

11 divers scénarios. L'une ou l'autre partie ne consentait pas

12 librement à cette consommation - et ceci constituait le viol.

13 L'homme <comme la> femme étaient victimes de viol, <lorsque> les

14 deux parties étaient parfois contraintes d'avoir des rapports

15 sexuels <> non librement consentis. <> Beaucoup de personnes

16 acceptaient d'avoir des rapports sexuels parce qu'elles savaient

17 qu'elles étaient surveillées et que refuser de le faire

18 entraînerait pour elles des punitions sévères, voire la mort.

19 Comme l'a dit Cheang Sreimom à la barre - et je vais citer:

20 "À l'époque, je savais qu'il y avait des miliciens, alors, je me

21 suis résignée à être une <épouse> et je me suis couchée

22 tranquillement."

23 Dans d'autres cas, <> des hommes menaçaient de faire des rapports

24 sur leur femme, si elle ne consentait pas à la consommation du

25 mariage, sachant que le refus de le faire était puni. Et certains

101

1 hommes ont même pris de force leur <épouse>. Lorsque l'on  
2 découvrait que des couples n'avaient pas consommé le mariage, ils  
3 étaient envoyés en rééducation, menacés, punis ou exécutés.

4 [14.33.38]

5 Une fois encore, des preuves abondantes ont été versées dans le  
6 dossier 002 et attestent de ces pratiques. Dix personnes ont  
7 indiqué avoir été victimes de consommation forcée du mariage,  
8 tandis que dix-neuf autres ont été auditionnées à ce sujet par le  
9 Bureau des co-juges d'instruction.

10 Six personnes ont déclaré à la barre avoir été témoins d'une  
11 consommation forcée des mariages, tandis que trois ont fait des  
12 déclarations à ce sujet devant le Bureau des co-juges  
13 d'instruction.

14 Vingt-neuf témoins ont témoigné <> que cette consommation leur  
15 avait été prescrite, qu'ils étaient surveillés pour s'assurer  
16 qu'elle était effective, tandis que 41 autres témoins ont fait  
17 des déclarations à ce sujet devant le Bureau des co-juges  
18 d'instruction.

19 [14.34.55]

20 Preap Sokhoeurn a indiqué que, après avoir refusé de consommer le  
21 mariage avec son mari invalide, elle a été emmenée par charrette  
22 à bœufs à une autre maison, où on lui a répété à plusieurs  
23 reprises qu'elle serait exécutée si elle n'avait pas de rapports  
24 sexuels. Elle indique, à l'intention de la Chambre, ce qui s'est  
25 passé plus tard cette nuit-là - et nous avons une vidéo de sa

1 déposition.

2 J'aimerais faire projeter l'extrait vidéo numéro 11.

3 [14.35.29]

4 (Présentation d'un document audiovisuel)

5 (Interprétation du khmer)

6 "Je suis allée dans la maison, puis mon mari m'a convaincue de  
7 dormir. <Je n'avais pas dormi depuis plusieurs nuits>, donc, j'ai  
8 dormi d'un profond sommeil. Et lorsque je me suis réveillée, j'ai  
9 vu ses mains sur mon corps. J'ai essayé de lui résister. C'est  
10 alors qu'il a déchiré mes vêtements, ma chemise, mon pantalon,  
11 m'a arraché le soutien-gorge, puis m'a violée. <Je pleurais>, je  
12 criais, <mais il m'a dit de me taire>. <Il m'a menacée, en  
13 disant> qu'on était déjà mari et femme. Et c'est le premier jour  
14 où il m'a violée."

15 (Fin de la présentation)

16 [14.36.29]

17 Preap Sokhoeurn a décrit comment son mari l'a violée, puis s'est  
18 excusé en lui disant - je cite:

19 "Je n'ai fait que suivre les instructions de l'Angkar."

20 Fin de citation.

21 De même, Pen Sochan a relaté à la Chambre comment elle a été  
22 attachée à un poteau par des membres... par des miliciens. Et son  
23 mari l'a violée après qu'elle lui eut résisté pendant deux jours.

24 Elle a dit avoir saigné pendant plus d'un mois après ce viol.

25 Say Naroeun a indiqué à la barre avoir vu des miliciens arrêter



1 des couples depuis les huttes qui leur servaient de résidence et  
2 a conclu que c'était parce que ces couples ne s'entendaient pas.  
3 Par crainte d'être arrêtée elle-même, elle a décidé d'avoir des  
4 rapports sexuels avec son mari.

5 J'aimerais citer... j'aimerais faire projeter l'extrait 159.

6 (Présentation d'un document audiovisuel)

7 [14.37.43]

8 "J'avais de la difficulté à respirer car, de toute ma vie, je  
9 n'avais jamais <vécu une telle expérience>. En tant que femme  
10 khmère, rien n'est plus important que mon corps. J'avais peur et  
11 je tremblais, <mais> je me suis dit que <je devais> me donner à  
12 mon mari afin de répondre aux exigences de l'Angkar."

13 Fin de citation.

14 (Fin de la présentation)

15 You Vann, secrétaire de commune dans la Zone centrale, a indiqué  
16 à la barre s'être souvenue que le secrétaire de district lui  
17 avait dit que le secrétaire de secteur avait établi une règle,  
18 selon laquelle les hommes et les femmes devaient coucher ensemble  
19 pour le progrès de la nation.

20 You Vann a également indiqué que ceux qui refusaient de coucher  
21 ensemble après le mariage - et je vais citer...

22 (Présentation d'un document à l'écran)

23 Transparents 162 à 164.

24 "... étaient remodelés une ou deux fois. Après quoi, ils

25 acceptaient de le faire."

1 Fin de citation.

2 Elle a poursuivi en disant - je cite:

3 [14.39.18]

4 "Après la rééducation, ils ont accepté de coucher ensemble et

5 n'ont pas disparu..."

6 Fin de citation. <>

7 Je passe maintenant à l'examen de certains arguments particuliers

8 soulevés par les accusés dans leurs mémoires, concernant les

9 mariages forcés et les viols dans le cadre de ces mariages.

10 Si la Défense reconnaît que le PCK voulait accroître la

11 population et que les mariages étaient arrangés par le PCK, ils

12 affirment toutefois que la politique du mariage élaborée par le

13 PCK nécessitait des deux partenaires qu'ils y consentent. <> Ils

14 fondent une bonne partie de leur argumentaire sur une déclaration

15 se trouvant dans une liste de <soi-disant préceptes moraux de la

16 révolution,> qui affirment que les deux parties doivent être

17 d'accord pour le mariage. Ils affirment que le soi-disant sixième

18 précepte reflète précisément les intentions du PCK.

19 [14.40.48]

20 Non seulement une telle position est <totalemement> réfutée par la

21 masse des éléments de preuve dont la Chambre est saisie

22 relativement aux mariages forcés et à leur consommation - y

23 compris les mariages forcés au niveau les plus élevés du PCK -,

24 mais les autres préceptes sur la même liste révèlent le manque de

25 sincérité de ces déclarations de propagande. Ils étaient

105

1 totalement différents de la réalité de la politique établie par  
2 les Khmers rouges.

3 Par exemple, un autre impératif dans cette même liste est - je  
4 cite:

5 "Ne rien faire qui ait une incidence sur la population, ne même  
6 pas toucher un seul piment. Ne dire aucun mot."

7 Il ressort de la preuve que ces préceptes, quelles que soient les  
8 fins auxquelles ils ont été distribués en 1978, ne reflètent pas  
9 la réalité de la vie des Cambodgiens et des souffrances qu'ils  
10 ont endurées sous la direction des accusés. En effet, si ces  
11 déclarations ont quelque véracité - à savoir que les deux  
12 partenaires doivent être d'accord pour le mariage -, ce n'est que  
13 dans un sens superficiel, dans ce sens où les partenaires étaient  
14 forcés d'indiquer leur accord pour le mariage. Et ce, parce  
15 qu'ils avaient peur ou parce qu'ils étaient intimidés, <sachant  
16 que le refus se soldait généralement par une punition voire la  
17 mort>.

18 [14.42.40]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci, l'Accusation.

21 La Chambre va observer une pause jusqu'à 15 heures.

22 Suspension de l'audience.

23 (Suspension de l'audience: 14h42)

24 (Reprise de l'audience: 15h01)

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Veuillez vous asseoir.  
2 Reprise de l'audience.  
3 La parole est à présent rendue au substitut du co-procureur  
4 cambodgien pour poursuivre l'exposé de ses réquisitions finales.  
5 M. SENG BUNKHEANG:  
6 Merci, Monsieur le Président.  
7 Bon après-midi, Monsieur le Président, les juges, les parties, et  
8 autres personnes ici présentes.  
9 Je continue l'exposé de <mon réquisitoire>.  
10 [15.01.50]  
11 Nuon Chea affirme qu'il n'y a pas d'exemples précis ou de raisons  
12 objectives qui montreraient pourquoi un consentement véritable et  
13 libre était impossible. Or, nous avons, dans nos conclusions  
14 finales, apporté un grand nombre de preuves à ce sujet. J'ai déjà  
15 évoqué quelques cas de figure, mais je vais donner quelques  
16 exemples en plus.  
17 Nop Ngim était secrétaire adjointe d'un district. C'était un  
18 cadre de confiance du PCK ayant une bonne biographie de paysanne.  
19 Cette femme jouissait de nombreux privilèges sous le Kampuchéa  
20 démocratique. Néanmoins, lorsque Ta Mok a décidé de la marier à  
21 un soldat <invalide>, qu'elle n'avait jamais rencontré, elle a  
22 pleuré mais n'a pas osé refuser. Elle a témoigné en disant que  
23 des soldats khmers rouges <invalides> avaient été envoyés là où  
24 elle se trouvait à des fins de mariage. Elle a dit avoir été  
25 mariée aux côtés de 40 autres couples.

107

1 Dans sa déposition à la barre, elle a décrit les sentiments  
2 qu'elle a éprouvés après avoir dû se marier à un soldat ayant  
3 perdu la vue au combat, un dénommé Preab Kab.  
4 C'est un extrait vidéo - le numéro 12.  
5 [15.03.47]  
6 (Présentation d'un document audiovisuel)  
7 (Interprétation du khmer)  
8 [Réponse:]  
9 "J'ai été mariée à Samlout aux côtés de 40 autres couples. La  
10 cérémonie a duré trois heures. Ces gens ont été réunis pour être  
11 mariés. Certains ont même pleuré à la cérémonie. Certains ont  
12 pris la fuite - deux personnes ont pris la fuite."  
13 [Question:]  
14 "Êtes-vous l'une des personnes à avoir pleuré pendant, avant ou  
15 après la cérémonie?"  
16 [Réponse:]  
17 "J'ai pleuré <aussi>. J'étais très déçue car, avant le jour du  
18 mariage, je n'avais jamais vu mon futur mari, même si nous étions  
19 <dans> l'armée. Mais si j'avais refusé, j'aurais été tuée. J'ai  
20 donc dû endurer la situation."  
21 (Fin de la présentation)  
22 [15.04.45]  
23 M. SENG BUNKHEANG:  
24 Le mari de Nop Ngim, Preab Kab, a été auditionné par les co-juges  
25 d'instruction. Il a décrit le mariage de son point de vue. Il a

1 affirmé n'avoir appris que le matin du mariage qu'il allait se  
2 marier. Il l'a appris par Ta Mok.

3 Je cite:

4 "Personne ne n'a demandé si, oui ou non, je voulais me marier.  
5 Nous avons dû obéir à leurs ordres, à leurs instructions. Dans le  
6 cas contraire, nous aurions eu des problèmes."

7 Fin de citation.

8 Concernant la consommation forcée des mariages, Chhuom Savoeun,  
9 qui était un travailleur dans la zone Nord-Ouest a dit ceci aux  
10 enquêteurs - je cite:

11 [15.05.39]

12 "Après le mariage, les miliciens nous ont surveillés à la maison.  
13 Dans mon propre cas, après le mariage, ils m'ont demandé si nous  
14 nous entendions bien, mon épouse et moi. Je leur ai répondu que  
15 nous vivions ensemble et que nous nous entendions bien, parce que  
16 mon épouse était ma cousine. Mais, si l'homme disait que la femme  
17 refusait de bien s'entendre avec son mari, alors, les Khmers  
18 rouges donnaient l'ordre au couple <d'avoir des rapports sexuels>  
19 et les miliciens les épiaient. Si, malgré tout, la femme  
20 persistait <à refuser>, elle était emmenée pour être tuée.

21 Il y a eu un autre cas de figure. C'est le cas d'un mari qui a  
22 voulu forcer sa femme à <avoir des rapports sexuels> avec lui,  
23 mais la femme a refusé. Ensuite, le chef d'unité a convoqué la  
24 femme pour la sermonner et lui a dit de coucher avec son mari.  
25 Alors, la femme a accepté de vivre avec son mari. Mais, après

1 1979, le couple a divorcé."  
2 Fin de citation.  
3 [15.07.03]  
4 Il existe un très grand nombre de récits analogues parmi les  
5 éléments de preuve existants. Ce nombre est trop élevé pour que  
6 chaque exemple soit cité.  
7 <Thang Thoeuy> a dit que dans son groupe de gens qui devaient se  
8 marier en même temps, il y avait - je cite:  
9 "Deux ou trois femmes qui ont été emmenées par les miliciens pour  
10 être tuées parce qu'elles n'ont pas voulu consommer le mariage."  
11 Fin de citation.  
12 Mao Kroeurn a rapporté aux enquêteurs ceci - je cite:  
13 "Les Khmers rouges ont menacé les gens qui refusaient d'avoir des  
14 rapports sexuels après le mariage, en disant qu'ils seraient  
15 emmenés en prison."  
16 Fin de citation.  
17 D'après l'étude de Theresa de Langis, intitulée "Like Ghost  
18 Changes Body" - étude qui porte sur les effets des mariages  
19 forcés sous les Khmers rouges -, 106 parties civiles du dossier  
20 002 ont indiqué qu'on leur avait demandé de se marier à l'époque.  
21 Et 103 de ces personnes ont répondu <l'avoir fait>. 72 personnes  
22 interrogées ont dit avoir été contraintes de se marier au moyen  
23 de menaces verbales, soit 75 pour cent. 18 des personnes  
24 interrogées disent s'être mariées par peur d'être punies, soit  
25 18,8 pour cent. Et cinq ont dit s'être mariées suite à des actes

1 de violence physique.

2 [15.08.52]

3 La plupart des personnes interrogées ont fait état de menaces ou  
4 de punitions consécutives au refus de se marier. 48 personnes  
5 interrogées ont dit avoir été menacées verbalement pour avoir  
6 refusé. Cinq ont dit avoir été emprisonnées. Et deux ont dit  
7 avoir été torturées. 42,8 pour cent des personnes interrogées ont  
8 indiqué avoir été forcées à consommer le mariage, craignant pour  
9 leur vie.

10 La Défense tente de minimiser la politique du PCK en matière de  
11 mariages forcés et de consommation de ces mariages. La Défense  
12 soutient que dans le contexte culturel propre au Cambodge, ces  
13 politiques n'avaient rien de préjudiciable ou d'inhabituel. La  
14 Défense compare ces mariages aux mariages arrangés par les  
15 parents pour leurs enfants. La défense de Khieu Samphan cite, en  
16 outre, d'autres éléments de preuve, dont il ressortirait que les  
17 mariages cambodgiens traditionnels ne se fondent pas  
18 principalement sur l'amour.

19 [15.10.26]

20 En avançant ces arguments, la Défense se méprend fondamentalement  
21 sur le caractère criminel du mariage forcé. Ce n'est pas  
22 l'absence d'amour qui fait qu'un mariage forcé est criminel. Ce  
23 n'est pas non plus l'intervention des parents dans le choix du  
24 partenaire qui rend un mariage <forcé> criminel.

25 Il y a, en revanche, mariage forcé criminel, lorsque l'État



111

1 s'arroge le choix des partenaires et impose un partenaire à une  
2 personne donnée. Quand l'État punit sévèrement ceux qui refusent  
3 le choix et quand l'État force les intéressés à consommer le  
4 mariage sans leur consentement. Ce qui entraîne <> un préjudice  
5 psychologique sévère et, parfois, un préjudice physique pour les  
6 victimes.

7 Il n'y a pas plus de rapport entre les <viols et> mariages forcés  
8 des Khmers rouges et les mariages cambodgiens traditionnels  
9 qu'entre l'esclavage et l'emploi rémunéré. Dans les deux cas de  
10 figure, on peut dire qu'un travail est accompli, mais ici  
11 s'arrête l'analogie. Dans un cas de figure, c'est un crime - dans  
12 l'autre, non.

13 [15.12.30]

14 Malheureusement, les comparaisons ridicules de la Défense, dans  
15 le but de minimiser les torts qu'a causés cette politique pour  
16 les victimes, ne s'arrêtent pas ici. Dans ses conclusions  
17 finales, la défense de Nuon Chea compare le mariage forcé et le  
18 programme de viol aux efforts déployés par les pays pour  
19 accroître leur population au moyen de centres <de fertilité>, ou  
20 encore au moyen de services d'entremetteurs.

21 La défense de Nuon Chea déclare que la politique du PCK était  
22 conforme à la Convention internationale sur le consentement au  
23 mariage. La défense de Nuon Chea décrit les mariages forcés  
24 collectifs comme étant - je vais citer - "une décision pratique  
25 et économique".

112

1 Fin de citation.

2 Et, de façon purement spéculative, la défense de Nuon Chea  
3 soutient que les miliciens qui épiaient les couples pour voir si  
4 le mariage était consommé n'étaient rien d'autre qu'une force de  
5 police ordinaire tentant de défendre le village.

6 [15.14.07]

7 Kol Set, qui était un <> "chlop", n'accomplissait assurément pas  
8 des fonctions de police ordinaire, lorsque - comme il l'a dit aux  
9 enquêteurs -, il <avait pour mission de dénoncer> les couples qui  
10 refusaient <d'avoir des rapports sexuels>, comme nous l'avons  
11 déjà mentionné précédemment.

12 Pas plus que Ry Pov, lorsque - comme il l'a déclaré à la barre -,  
13 lui et les autres membres de son unité avaient reçu instruction -  
14 je cite - "de surveiller les activités des jeunes mariés pour  
15 voir s'ils s'entendaient bien et s'ils consumaient bel et bien  
16 le mariage".

17 Fin de citation.

18 Quant à la Convention sur le consentement au mariage, elle  
19 dispose que - je cite:

20 "Il n'y a pas de mariage légalement valide sans le consentement  
21 plein et librement consenti des deux parties."

22 Fin de citation.

23 C'est là un critère que la politique du PCK était bien loin de  
24 respecter.

25 [15.15.30]

113

1 La défense de Khieu Samphan, pour sa part, soutient que les  
2 mariages forcés ont été une amélioration par rapport aux mariages  
3 traditionnels, et que ces mariages forcés représentaient un  
4 changement mineur - le gouvernement participant désormais au  
5 choix du partenaire, en lieu et place du rôle joué auparavant par  
6 les parents.

7 Les dépositions entendues par cette Chambre, ainsi que les autres  
8 éléments de preuve au dossier portant sur les mariages forcés,  
9 démontrent que les victimes ne considéraient pas que les mariages  
10 forcés constituaient une amélioration par rapport aux mariages  
11 traditionnels. Mais c'est plutôt le contraire. La plupart se sont  
12 sentis dépossédés de l'un des moments les plus importants de la  
13 vie d'un jeune homme ou d'une jeune femme - à savoir, le moment  
14 où l'on exerce son choix de choisir un partenaire pour la vie. Et  
15 où l'on célèbre le mariage avec sa famille, ses amis, dans le  
16 respect des traditions qui prévalent au Cambodge depuis des  
17 générations et des générations - concernant les mariages.

18 [15.16.53]

19 Tant Nuon Chea que Khieu Samphan ont déformé les dépositions des  
20 experts qui ont comparu devant la Chambre. Les deux équipes de  
21 défense soutiennent que Kasumi Nakagawa a dit à la barre qu'il  
22 n'existait pas de politique de mariages forcés - ce qui constitue  
23 une nette dénaturation de sa déposition.

24 Ce que l'experte Nakagawa a bel et bien déclaré à ce sujet, c'est  
25 qu'elle n'a pas enquêté précisément sur l'existence d'une

114

1 éventuelle politique de mariages forcés, raison pour laquelle  
2 elle n'avait pas d'éléments de preuve suffisants afin de se  
3 prononcer sur l'existence éventuelle d'une telle politique.  
4 Toutefois, elle a été en mesure de conclure à l'existence - je  
5 cite - "d'un modèle récurrent de mariages forcés à l'époque des  
6 Khmers rouges".

7 Fin de citation.

8 [15.17.59]

9 Elle a aussi déclaré à la barre que, d'après les éléments qu'elle  
10 avait recueillis, des mariages forcés s'étaient produits dans la  
11 plupart des provinces du Cambodge. Elle a également dit qu'il  
12 ressortait que - et je cite:

13 "À la fin de la période 1977-1978, un grand nombre de mariages  
14 collectifs ont été organisés, impliquant uniquement des mariages  
15 forcés."

16 Fin de citation.

17 La défense de Nuon Chea soutient que l'experte Peg Levine a dit à  
18 la barre qu'il n'existait pas de politique de mariages forcés. Et  
19 la défense de Khieu Samphan cite Peg Levine à l'appui de l'idée  
20 selon laquelle les couples eux-mêmes ne considéraient pas les  
21 mariages comme étant des mariages forcés. Cependant, cette  
22 conclusion n'est guère surprenante de la part d'une personne qui  
23 a reconnu dans le prétoire, qu'elle s'était efforcée de ne pas  
24 poser la question de savoir si les couples avaient le sentiment  
25 que leur mariage avait été un mariage forcé. Comme l'a reconnu

115

1 l'intéressée elle-même, l'avis qu'elle a pu se faire sur la  
2 question n'était pas un avis articulé en pleine connaissance de  
3 cause.

4 [15.19.47]

5 À titre de comparaison, il est intéressant de prendre note de  
6 l'étude de Katrina Natale sur la violence sexiste à l'époque du  
7 Kampuchéa démocratique - étude portant sur les provinces de  
8 Battambang et Svay Rieng. Elle a interrogé 104 personnes en  
9 septembre et octobre 2010, des gens qui avaient entre 42 et 84  
10 ans. Même si elle n'a pas interrogé ces gens sur le mariage  
11 forcé, elle a constaté - et ici, je cite:

12 "Que près de vingt de ces personnes ont soulevé cette question de  
13 leur propre chef. Ils ont souligné qu'à l'époque, on ne pouvait  
14 pas choisir son conjoint. Ils ont dit que, par peur, beaucoup de  
15 gens ont accepté de se marier. Ils se plaignaient aussi du  
16 déroulement inapproprié des cérémonies de mariage. Et ils se  
17 plaignaient des viols dans le cadre du mariage forcé. Il convient  
18 de relever que beaucoup des personnes interrogées ont considéré  
19 la pratique du mariage sous les Khmers rouges comme étant un  
20 aspect important de la violence perpétrée contre la population  
21 sous le Kampuchéa démocratique."

22 Fin de citation.

23 [15.21.38]

24 Les deux accusés renvoient à des déclarations indiquant que  
25 certaines personnes ont pu, dans une certaine mesure, exercer un

116

1 choix en matière de mariage, ainsi que des déclarations d'autres  
2 personnes exerçant une certaine autorité - des personnes ayant  
3 affirmé qu'il n'y avait pas de mariages forcés sous leur  
4 direction.

5 Comme je l'ai déjà dit, la position de l'Accusation n'est pas de  
6 dire que tous les mariages conclus sous le Kampuchéa démocratique  
7 ont été nécessairement des mariages forcés pour les deux parties  
8 concernées. En revanche, notre position consiste à dire qu'une  
9 politique de mariages forcés a existé - politique au regard de  
10 laquelle un grand nombre de gens ont été mariés de force. Par  
11 conséquent, l'existence de certains mariages qui n'ont pas été  
12 des mariages forcés n'enlève rien à la masse des preuves  
13 attestant de mariages forcés.

14 [15.22.56]

15 De surcroît, il n'est guère surprenant que certains témoins ayant  
16 joué un rôle dans l'organisation des mariages forcés aient  
17 parfois tendance à minimiser leur propre rôle dans ce qui  
18 constitue - ils en sont bien conscients - de graves crimes commis  
19 contre leurs compatriotes.

20 Dans le cas des cadres qui eux-mêmes ont participé aux crimes, il  
21 est peu surprenant qu'ils relativisent la gravité de la politique  
22 de mariages forcés ou qu'ils prétendent interpréter des  
23 expressions d'engagement et de consentement comme étant  
24 authentiques. Toutefois, d'autres personnes ayant exercé une  
25 autorité à l'époque ont admis plus ouvertement, dans une certaine

1 mesure, en quoi consistaient les agissements auxquels ils ont  
2 contribué.

3 J'ai déjà évoqué Muol Eng et Peou Koeun, deux cadres qui ont reçu  
4 instruction d'organiser des mariages et qui ont reconnu que les  
5 couples en question avaient été forcés au mariage. De même Sou  
6 Soeurn qui, à l'époque, était secrétaire de district et qui était  
7 l'épouse de Ke Pauk, secrétaire de la Zone centrale, a reconnu  
8 ceci - je cite:

9 [15.24.43]

10 "Le garçon et la fille n'osaient pas se plaindre."

11 Fin de citation.

12 Quand on lui a demandé si des filles de son groupe ont refusé le  
13 mariage, voici ce qu'elle a dit - je cite:

14 "Non. Elles refusaient rarement, même si elles n'aimaient pas  
15 l'homme désigné pour elles. Ces couples ont divorcé après la  
16 chute des Khmers rouges."

17 Fin de citation.

18 La défense de Nuon Chea prétend qu'aucun élément de preuve n'a  
19 été recueilli concernant la politique des mariages forcés dans la  
20 zone Est, la zone Ouest et la zone Nord-Est. Nous pouvons  
21 démontrer que cette affirmation est fausse.

22 En effet, cinq témoins ont déposé sur les mariages forcés conclus  
23 dans la zone Est - à savoir Em Oeun, Sos Romly, Sieng Chanthy, In  
24 Yoeung et Mey Savoeun.

25 Deux ont déposé sur les mariages forcés intervenus dans la zone

1 Ouest - à savoir Prak Doeun et Khin Vat.  
2 Quatre témoins ont déposé sur les mariages forcés dans la zone  
3 Nord-Est - Phan Van, Kul Nem, Chin Saroeun et Sun Vuth.  
4 [15.26.12]  
5 En outre, douze personnes ont été auditionnées par le Bureau des  
6 co-juges d'instruction au sujet de mariages forcés conclus dans  
7 la zone Est, deux concernant la zone Ouest et deux concernant la  
8 zone Nord-Est. Et d'ailleurs, s'agissant de la zone Nord-Est,  
9 Nuon Chea semble avoir oublié la déposition d'un témoin dont il  
10 avait lui-même demandé la comparution, à savoir Chin Saroeun.  
11 Comme on peut le voir dans l'extrait vidéo qui va suivre, voici  
12 ce qu'a déclaré l'intéressé, Chin Saroeun, sur les mariages  
13 arrangés dans le Mondolkiri.  
14 Extrait vidéo numéro 13:  
15 [15.27.12]  
16 (Présentation d'un document audiovisuel)  
17 (Interprétation du khmer)  
18 [Question:]  
19 "Ma dernière question concerne votre mariage. Vous avez déclaré  
20 au co-procureur cambodgien avoir été marié en 1977.  
21 Connaissez-vous votre femme avant le mariage ou l'avez-vous  
22 rencontrée au moment du mariage?"  
23 [Réponse:]  
24 "Nous nous connaissions avant le mariage. Je vais vous raconter.  
25 Mon commandant m'aimait comme un frère. Il m'a donc recommandé



119

1 auprès d'elle et il m'a demandé si je l'aimais. Quant aux autres  
2 couples, ils n'ont pas été traités comme moi. Ils ont simplement  
3 été convoqués et on leur a demandé de prononcer un engagement."

4 [Question:]

5 "Autrement dit, vous avez eu plus de chance que les autres, car  
6 les autres ont été forcés à se marier, n'est-ce pas?"

7 [Réponse:]

8 "Oui."

9 [Question:]

10 "Vous avez indiqué tout à l'heure que vous avez bénéficié d'un  
11 traitement de faveur parce que votre commandant semblait vous...  
12 vous aimait bien. Est-ce que les autres hommes qui se sont mariés  
13 ce jour-là <aimaient> les femmes qu'ils ont épousées?"

14 [Réponse:]

15 "Oui, ils se connaissaient, mais ils ne savaient pas qui ils  
16 allaient épouser. Ils l'ont découvert uniquement le jour où le  
17 commandant les a convoqués pour le mariage. Et le commandant a  
18 commencé à demander:

19 'Monsieur A, aimez-vous Mademoiselle B?'

20 Les gens n'ont pas osé refuser, ils ont dû dire oui. S'ils  
21 disaient oui le soir, ils se faisaient marier le lendemain  
22 matin."

23 (Fin de la présentation)

24 [15.29.20]

25 M. SENG BUNKHEANG:

1 Mao Phat a également déposé auprès des enquêteurs, concernant les  
2 mariages forcés dans la zone Nord-Est.

3 Je cite:

4 "Les mariages ont eu lieu sous la contrainte, ils n'ont pas été  
5 volontaires de la part des deux parties." <>

6 Fin de citation.

7 La zone Est est une autre des zones dont, d'après Nuon Chea, ne  
8 proviendrait aucun témoignage sur les mariages forcés. La partie  
9 Mey Savoeun en a précisément parlé. Cet homme a dit en quoi cela  
10 l'avait touché.

11 Nous pouvons voir un extrait de la déposition - <vidéo numéro  
12 14>:

13 [15.30.14]

14 (Présentation d'un document audiovisuel)

15 (Interprétation du khmer)

16 [Réponse:]

17 "Il y avait une femme chargée de <quatre> groupes de <> femmes.

18 Chaque groupe comptait 100 femmes. L'unité itinérante des hommes  
19 ne comptait que 100 hommes. Quant à moi, mon nom figurait sur un  
20 document en tant qu'ancien prisonnier et, pour cette raison,  
21 j'étais constamment surveillé par les forces de sécurité.

22 J'ignorais que mon nom avait été mentionné dans 'ma' biographie.

23 Toutefois, un mariage a été organisé dans la coopérative de Prey

24 Chhor, province de Prey Veng. Je faisais partie des 61 couples

25 qui devaient être mariés. J'ai appris cette information un jour

121

1 avant la cérémonie. Ils ont annoncé que ma future partenaire  
2 serait Kung Sophat (phon.). Mais j'ignorais qui c'était, car <>  
3 elle faisait partie de la centaine de femmes dans les quatre  
4 groupes de femmes. À l'époque, nous avons été convoqués à nous  
5 présenter à la cérémonie de mariage dans le réfectoire situé près  
6 de la pagode de Preah Theat."

7 [15.31.48]

8 [Question:]

9 "Pouvez-vous dire à la Chambre si vous avez proposé aux Khmers  
10 rouges d'épouser cette femme, Sophat (phon.)? Êtes-vous tombé  
11 amoureux d'elle?"

12 [Réponse:]

13 "Non. Comment pouvais-je avoir de tels sentiments à l'époque? Je  
14 ne pouvais pas. Moi-même, j'étais tellement épuisé, j'ai été  
15 forcé à me surmener de travail. Pour cette raison, je n'éprouvais  
16 aucun sentiment sur ce sujet. Ne parlons même pas d'épouser une  
17 femme. Toutefois, c'était leur plan que je me marie. Et, bien  
18 sûr, j'avais été ciblé pour être emprisonné - et, pour cette  
19 raison, je n'osais pas protester contre toute <tâche> qui m'était  
20 confiée. Je faisais tout ce qu'on me demandait."

21 (Fin de la présentation)

22 [15.32.58]

23 Plus tard, cet après-midi-là, M. Mey Savoeun a décrit ce qui  
24 s'est passé après son mariage.

25 Comme le montre l'extrait vidéo numéro 15 - dont je demande la

1 projection.  
2 [15.33.34]  
3 (Présentation d'un document audiovisuel)  
4 (Interprétation du khmer)  
5 "Lorsque le chef de la compagnie ou le chef de l'unité itinérante  
6 organisait un tel mariage, il déployait les miliciens pour  
7 surveiller les nouveaux couples. Il avait effectivement une liste  
8 de ces miliciens qui devaient aller surveiller les nouveaux  
9 couples. Et si les nouveaux mariés ne consommaient pas le  
10 mariage, alors, ils prenaient des mesures - bien que j'ignore  
11 lesquelles."  
12 (Fin de la présentation)  
13 [15.34.19]  
14 Finalement, contre une preuve très abondante, Nuon Chea affirme  
15 <> qu'il n'y aurait pas pu y avoir de miliciens qui surveillaient  
16 les nouveaux mariés pour voir s'ils consommaient le mariage,  
17 parce que cela allait à l'encontre des normes culturelles  
18 concernant le sexe.  
19 En réponse, nous dirons simplement que la norme pour le PCK,  
20 c'était de violer la norme culturelle. Par exemple, ils ont  
21 également violé les normes culturelles en défroquant les moines  
22 bouddhistes et en les forçant à se marier et à travailler.  
23 Toutefois, cela n'a pas arrêté le PCK. Tout le processus du  
24 mariage institué par le PCK violait effectivement les normes  
25 culturelles.

123

1 Honorables juges, les éléments de preuve concernant ces crimes  
2 ont du poids, sont abondants, douloureux et irréfutables. Ils ne  
3 sont guère ébranlés par l'argument... ou les arguments de la  
4 Défense exposés dans leurs mémoires.

5 Nous vous demandons de déclarer Nuon Chea et Khieu Samphan  
6 coupables du crime contre l'humanité et d'autres actes inhumains,  
7 en raison des mariages forcés et des viols commis dans le cadre  
8 de ces mariages.

9 Je passe maintenant la parole à mon confrère, Dale Lysak, qui  
10 parlera des centres de sécurité.

11 [15.36.26]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Merci, Maître.

14 Vous avez la parole.

15 M. LYSAK:

16 Bonjour, honorables juges.

17 Aujourd'hui, et principalement demain matin, je vais parler des  
18 crimes commis aux quatre centres de rééducation ou centres de  
19 sécurité, objets de ce procès.

20 La prison du district de Tram Kak, Krang Ta Chan.

21 La prison militaire <de la division 801, dans le Ratanakiri>,  
22 connue sous le nom d'Au Kanseng.

23 <La prison du> secteur 105, <> située <dans le Mondolkiri, et  
24 connue sous le nom de> Phnom Kraol.

25 Et, bien sûr, le centre de sécurité de S-21 situé à Phnom Penh.

124

1 Il ne s'agit que de quatre des 196 centres de sécurité identifiés  
2 par le projet de cartographie du CD-Cam et qui étaient  
3 opérationnels pendant le régime.

4 Peut-on projeter <la diapositive> numéro 1?

5 (Présentation d'un document à l'écran)

6 [15.38.05]

7 Cette carte montre les lieux où se trouvaient certaines prisons  
8 et sites d'exécutions identifiés à travers le pays. Des <>  
9 centaines de milliers de personnes ont été exécutées sur ces  
10 sites. Ces exécutions ont laissé un vide dans toute une  
11 génération de Cambodgiens. Et ce vide se ressent encore  
12 aujourd'hui dans ce pays.

13 Il y a quelques mois, j'ai été frappé par quelque chose qui  
14 atteste de l'importance de cette partie de notre thèse et de la  
15 raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. En avril,  
16 Amnesty International a publié son rapport annuel sur le nombre  
17 total d'exécutions dans le monde l'année dernière. Et, en 2016, à  
18 part la Chine pour laquelle il n'y a pas de données fiables, il y  
19 avait au total 1032 exécutions enregistrées par Amnesty  
20 International dans le monde. Le plus grand nombre provient de  
21 l'Iran, qui a exécuté 567 personnes, suivi par l'Arabie saoudite,  
22 avec 154 exécutions.

23 [15.39.30]

24 Ceux qui défendent la cause des droits de l'homme internationaux  
25 sont alarmés à juste titre par ces chiffres. Pour moi, c'était

125

1 également un rappel de l'énormité des crimes dont on nous a  
2 confié la poursuite.

3 En l'espace d'un seul mois - le mois de mai 1978 -, au moins 1074  
4 prisonniers ont été exécutés à S-21 - plus que le total mondial  
5 pour 2016. 582 de telles exécutions ont eu lieu en l'espace d'un  
6 seul jour, le 27 mai 1978 - plus que la moyenne totale pour le  
7 pays le plus grand figurant sur la liste d'Amnesty International.  
8 En un jour et dans une prison.

9 Les chiffres d'exécutions de S-21, je vous le rappelle,  
10 représentent simplement un centre de sécurité sur les 200 qui  
11 existent au Kampuchéa démocratique. L'ampleur des exécutions est  
12 d'une atrocité inimaginable. Quiconque dit que la poursuite des  
13 dirigeants khmers rouges relève de la justice des vainqueurs est  
14 simplement dans le déni ou oublie simplement la réalité et  
15 l'ampleur des atrocités qui ont été perpétrées.

16 [15.41.24]

17 Il n'y a pas eu de procès lorsque ces prisonniers de S-21 ont été  
18 <emmenés vers les fosses communes> de Choeung Ek en mai 1978 -  
19 frappés à la tête avec des gourdins, leurs gorges tranchées. Pas  
20 de procès, pas d'appel, pas d'avocats, pas de droit. La majorité  
21 de ces victimes, ce mois-là, étaient des gens de la zone Est  
22 emmenés à S-21, <qui y sont restés> juste assez longtemps pour  
23 qu'ils soient inscrits sur la liste, puis ont été transportés à  
24 bord de camions entiers, à Choeung Ek, pour être exécutés.

25 Comme nous l'avons entendu de Duch, tout cela s'est passé sous

126

1 les ordres de l'une des personnes mises en accusation ici - Nuon  
2 Chea ou Frère numéro 2, ancien secrétaire du Parti communiste du  
3 Kampuchéa.

4 J'aimerais vous montrer quelques-uns des visages des plus de  
5 mille victimes qui ont été tuées ce mois-là dans cette seule  
6 prison.

7 [15.42.33]

8 Voici Doeuk Saban, une femme âgée de 24 ans, chef d'unité  
9 itinérante dans la commune de Chheu Teal, district de Svay Rieng,  
10 envoyée à S-21 le 17 mai 1978, et tuée ce même jour.

11 Kouv Vanna, secrétaire d'administration, âgé de 25 ans, du bureau  
12 de district de Romeas Haek, exécuté le 5 mai.

13 Chea San, ancien ambassadeur du GRUNK auprès de l'Union  
14 soviétique, l'un des plus de 580 prisonniers tués le 27 mai 1978.

15 (Présentation d'un document à l'écran)

16 Et cette photo est celle de Vin Thingok, une fille vietnamienne  
17 de 13 ans, originaire de Svay Rieng, entrée à S-21 le 6 mai 1978,  
18 exécutée une semaine plus tard, le 14 mai.

19 Son jeune frère, son frère âgé de 8 ans - 8 ans! - et son père  
20 ont été exécutés plus tard, ce même mois, lors des massacres du  
21 27 mai.

22 Même si je ne parlerai que des quatre centres de sécurité du  
23 Kampuchéa démocratique, objets de notre procès, <ne vous y  
24 trompez pas>, la même chose se produisait partout dans ce pays,  
25 dans chaque zone, dans chaque division militaire, dans chaque



127

1   ministère, conformément à la ligne du Parti ou à une politique  
2   élaborée et dirigée par les dirigeants du PCK à Phnom Penh.

3   [15.44.41]

4   Ce document - E3/1094 - est le rapport mensuel de la zone Ouest  
5   pour le mois de juillet 1978. C'est un long document - 14 pages -  
6   qui contient un rapport extrêmement détaillé à l'attention des  
7   dirigeants du Centre du Parti sur les ennemis supposés qui ont  
8   été arrêtés, emprisonnés, interrogés et écrasés dans chaque  
9   secteur et district de cette zone.

10  À la première page, il y a une section intitulée "Activités des  
11  ennemis cachés, enfouis, rongant de l'intérieur". Cette section  
12  prend plus de la moitié du rapport et commence par identifier  
13  "les éléments du 17 avril, y compris les anciens fonctionnaires  
14  et <quelques> Chinois et étrangers 'yuon...'"

15  Il donne une déclaration claire de la politique du Parti que les  
16  zones ont dû mettre en œuvre en ce qui concerne <ce genre  
17  d'ennemis>:

18  "Nous <> avons <mis en place des plans afin> d'appliquer la ligne  
19  du Parti, <qui est> d'enlever, d'identifier et de balayer  
20  proprement les ennemis."

21  [15.46.31]

22  Ensuite, nous avons plusieurs pages qui identifient les gens  
23  considérés comme ayant eu des comportements ennemis. Ce rapport  
24  inclut des gens qui ont critiqué la politique du mariage du  
25  Parti, notamment un ouvrier dans une usine de la zone, qui a dit

128

1 à des jeunes femmes - je cite:

2 "Si vous aimez vos parents, n'épousez pas des cadres."

3 Il y avait également une femme qui avait craint... qui craignait

4 qu'à l'avenir, l'Angkar arrangerait les mariages, de sorte qu'un

5 homme puisse épouser cinq femmes. Ce rapport incluait des gens

6 <qui avaient> osé se plaindre d'avoir à travailler trop dur, de

7 n'avoir pas assez à manger, ou se plaignaient du fait que

8 l'Angkar avait éclaté leurs familles et les avait séparés de

9 leurs enfants.

10 On fait état d'un homme envoyé dans un bureau de rééducation,

11 tout simplement parce qu'il avait été découvert qu'il était de

12 nationalité française et que, sous l'ancien régime, il était un

13 musicien qui chantait et jouait de la musique pour les étrangers.

14 Comme dans chacun des tels rapports que nous avons vus, plusieurs

15 personnes... de nombreuses personnes sont identifiées comme étant

16 des soldats de l'ancien régime.

17 [15.48.04]

18 Il y a une section dont vous avez entendu parler, mais qui est

19 d'une importance capitale, c'est le rapport du secteur 37 de la

20 zone Ouest.

21 Il est rapporté que ce secteur - je cite - "a écrasé 100 'Yuon'

22 de souche, y compris les petits et les grands, les adultes et les

23 enfants, a écrasé 60 personnes qui occupaient... qui avaient des

24 grades, y compris les impérialistes américains de la CIA qui se

25 cachaient dans les unités <et les> coopératives."

1 Ensuite, le rapport <> parle des éléments qui sont paresseux, qui  
2 s'opposent à l'Angkar, qui maudissent les autres, et qui ont été  
3 dénoncés dans des aveux et ceux qui refusent de travailler.

4 Ensuite, on décrit les mesures que la zone devra prendre  
5 concernant les activités des ennemis.

6 Il est dit - je cite:

7 [15.49.11]

8 "Continuez de rechercher toutes sortes de réseaux des ennemis  
9 enfouis, rongant de l'intérieur, et les balayer proprement, de  
10 manière continue et absolue, des bases, des unités, des bureaux  
11 et des divers départements."

12 Messieurs les juges, un autre point important, c'est le moment  
13 auquel ce rapport a été établi. Il a été envoyé début août 1978,  
14 soit <environ> quatre mois après que le Centre eût purgé et  
15 envoyé à S-21 l'ancien secrétaire de la zone Ouest, Chou Chet.  
16 Voici donc un rapport qui émane d'un nouveau dirigeant - et qui a  
17 été mis en place par Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan et les  
18 autres, les dirigeants de Phnom Penh - à qui l'on faisait  
19 confiance pour prendre le contrôle de la zone et mettre en œuvre  
20 <> les politiques du Centre. Ce n'est qu'un rapport d'une zone,  
21 pour un mois, dans un régime qui a duré trois ans et demi.

22 [15.50.37]

23 Messieurs les juges, les accusés étaient bien au courant de ce  
24 qui se passait dans ce pays. Le procureur cambodgien en a parlé.

25 Et, aujourd'hui, elle a attiré votre attention sur un document

130

1 très important, le procès-verbal de réunion du Comité permanent  
2 du 8 mars 1976 - <E3/232>.

3 Comme nous le savons, <non seulement Nuon Chea, mais aussi> Khieu  
4 Samphan, <> <assistait aux réunions du Comité permanent, comme il  
5 l'a> admis devant le BCJI - et <comme> cela ressort également des  
6 procès-verbaux du Comité permanent <qui ont survécus. Et celui-ci  
7 est particulièrement important.>

8 Il ne fait aucun doute que ces deux accusés ont assisté à des  
9 réunions où des chefs régionaux leur ont fait rapport de la  
10 situation des ennemis dans leurs régions. Cela est bien documenté  
11 dans ces procès-verbaux, où il est dit que les chefs de zone et  
12 de secteur sont arrivés à Phnom Penh, ont fait rapport sur des  
13 ennemis qui avaient été arrêtés. Ils ont demandé à l'Angkar des  
14 instructions - qui leur ont été données -, des instructions  
15 précises consistant à mener des interrogatoires supplémentaires  
16 et rendre compte des réponses à l'échelon supérieur.

17 [15.52.25]

18 Il ne fait aucun doute que les accusés, les deux accusés,  
19 savaient ce qui se passait et étaient impliqués. Nous avons <>  
20 beaucoup de chance que certains de ces <rapports et télégrammes>  
21 aient été conservés à ce jour, malgré la volonté des dirigeants  
22 <du PCK> d'effacer les traces de leurs crimes. Ces éléments de  
23 preuve réfutent toute prétention des accusés selon laquelle ils  
24 ignoraient ce qui se passait.

25 Ils savaient. Et ils le savaient <de façon affreusement

131

1 détaillée.>

2 Ces documents mettent un terme à tout argument selon lequel les  
3 zones fonctionnaient de manière autonome et contraire aux  
4 desiderata du Centre. On peut <> voir, <d'après> l'ordre  
5 séquentiel <qui apparaît> sur les télégrammes, <que> les zones  
6 rendaient compte au Centre <presque quotidiennement>. Pour tous  
7 ceux qui veulent savoir la vérité sur ce régime, ces documents  
8 sont révélateurs.

9 [15.53.47]

10 Nous avons également la chance que, sur les 196 centres de  
11 sécurité opérationnels sous le régime des Khmers rouges, il y en  
12 a eu deux qui n'ont pas pu détruire tous leurs documents avant  
13 l'arrivée des Vietnamiens - S-21 et Krang Ta Chan. Et c'est grâce  
14 aux documents conservés de l'époque - et conservés à ce jour de  
15 ces centres de sécurité - qu'il n'y a aucun contentieux sur les  
16 crimes qui ont été commis dans ces prisons. Et nous avons des  
17 preuves patentes qui corroborent la version des faits des  
18 rescapés d'autres prisons <du Kampuchéa démocratique>.

19 Effectivement, l'une des deux équipes de défense, celle de Khieu  
20 Samphan, a concédé dans son mémoire d'appel <> que les éléments  
21 de preuve tirés de S-21 établissent des crimes de meurtre,  
22 extermination, réduction en esclavage, emprisonnement, autres  
23 actes inhumains, tortures et persécutions pour motif politique.

24 [15.55.09]

25 Dans mes conclusions, <> que je continuerai demain, je vais

132

1 examiner les crimes contre l'humanité qui, à mon sens, sont le  
2 plus liés aux <bureaux> de sécurité - à savoir les crimes  
3 d'emprisonnement, d'actes inhumains, d'atteinte à la dignité  
4 humaine, torture, meurtre et extermination.

5 J'examinerai les éléments de preuve tirés de ces centres de  
6 sécurité, notamment les éléments de preuve qui établissent de  
7 manière la plus convaincante ces crimes. Je vais également faire  
8 des conclusions sur la responsabilité des deux accusés pour ces  
9 crimes.

10 Je vais commencer par le crime d'emprisonnement.

11 Le crime contre l'humanité d'emprisonnement s'entend de la  
12 privation d'un individu de sa liberté de façon arbitraire, à  
13 savoir sans aucun fondement juridique justifiable et en l'absence  
14 de toute régularité de la procédure. Sur la base des preuves dont  
15 vous êtes saisis, il est incontestable que des milliers de  
16 victimes ont été privées de leur liberté, détenues de force à  
17 Krang Ta Chan, Phnom Kraol, Au Kanseng et à S-21.

18 [15.56.56]

19 Sur les centaines de témoins que vous avez entendus, il n'y en a  
20 pas un seul qui affirme qu'il y avait des tribunaux, des juges,  
21 des enceintes judiciaires, des procédures de droit pénal <> en  
22 place au Kampuchéa démocratique. Pas même les anciens cadres  
23 khmers rouges les plus loyaux et les plus extrémistes. C'était  
24 les dirigeants du Parti - et les dirigeants du Parti seuls - qui  
25 décidaient de l'arrestation des uns et des autres, qui décidaient

133

1 qui devait être envoyé au centre de sécurité et écrasé.  
2 Ce qui s'est passé est la définition même de l'emprisonnement et  
3 de l'exécution arbitraire et extra-judiciaire.  
4 En plus des témoins qui ont indiqué à la barre qu'il n'y avait  
5 pas de tribunaux - victimes qui ont été arrêtées et détenues  
6 <sans pouvoir assurer leur défense ni connaître les motifs de  
7 leur arrestation -, il> y a également des documents d'époque qui  
8 nous montrent comment <tant de> personnes <ont été> taxées  
9 d'ennemis par le Parti, privées de leur liberté, et, dans bien  
10 des cas, privées de leur vie.  
11 [15.58.31]  
12 À Au Kanseng, vous avez entendu deux rescapés de la prison de Au  
13 Kanseng - Phon Thol et Moeurng Chandy. C'était des ouvriers de la  
14 plantation d'hévéas de la zone <Nord-Est> qui, à la mi-juin 1977,  
15 ont été arrêtés avec dix autres ouvriers du syndicat d'hévéas et  
16 ont été emmenés au centre de sécurité de Au Kanseng. Moeurng  
17 Chandy était enceinte, à l'époque de son arrestation. On ne leur  
18 a pas dit pour quel motif ils étaient arrêtés. On leur a tout  
19 simplement dit qu'ils allaient étudier avec l'Angkar.  
20 Pourquoi ces ouvriers de la plantation d'hévéas ont-ils été  
21 arrêtés? Je vais vous montrer un télégramme qui a été envoyé par  
22 le secrétaire de la zone Nord-Est, Vy, aux dirigeants du Parti à  
23 Phnom Penh, le 15 juin 1977, au moment même où ces ouvriers  
24 étaient arrêtés.  
25 Dans le télégramme, le secrétaire de zone écrit - et je cite:

134

1 [15.59.43]

2 "Il est décidé que le Camarade Thi prendra des mesures secrètes  
3 pour débusquer les méprisables enfouis dans les plantations de  
4 coton et d'hévéas, ainsi que dans les unités itinérantes."

5 Et si vous lisez le télégramme, les personnes ciblées par les  
6 purges étaient des réseaux de <> personnes identifiées comme des  
7 "méprisables".

8 Messieurs les juges, il n'est pas légalement fondé d'arrêter ou  
9 d'emprisonner une personne <parce qu'elle fait partie du réseau  
10 de quelqu'un ou> à cause de son employeur ou <à cause> de ses  
11 relations. Cela n'est pas une procédure <équitable et  
12 impartiale>. C'est de la culpabilité par association.

13 Phon Thol et Moeurng Chandy ne sont que deux <> des milliers de  
14 <victimes> qui ont été balayées par la politique de chasse aux  
15 sorcières des ennemis enfouis de l'intérieur - politique qui a  
16 consumé le régime <> en 1977 et en 1978.

17 Et je vais m'arrêter là, Monsieur le Président.

18 [16.01.13]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci, l'Accusation.

21 Le moment est venu de lever l'audience. La Chambre va reprendre  
22 le 15 juin 2017, à 9 heures.

23 Demain, la Chambre continuera d'entendre les <réquisitoires> et  
24 plaidoiries finales.

25 Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan et Nuon Chea



135

1 au centre de détention des CETC et ramenez-les dans le prétoire

2 demain matin, avant 9 heures.

3 L'audience est levée.

4 (Levée de l'audience: 16h01)

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25